

POLITIQUE DE LA VILLE CONTRAT DE VILLE

2015-2020 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



SOMMAIRE

Préambule	P.4
Partie I – Diagnostic territorial partagé	P.6
1.1 Photographie du territoire de Saint-Maur-des-Fossés	
1.2 Photographie du quartier prioritaire « les Rives de la Marne »	
1.3 Dispositifs actuels et enseignements croisés	
Partie II – Orientations et objectifs stratégiques	P.14
Partie III – Déclinaisons opérationnelles	P.17
Partie IV – Gouvernance	P.66
4.1 Comité de pilotage	
4.2 Comité de pilotage technique	
4.3 Réunions thématiques	
4.4 Conseil citoyen	
Partie V - Suivi et évaluation	P.68
Partie VI - Engagements partenaires	P.69
Annexes	P.84

La politique de la ville vise à favoriser l'intégration des populations fragilisées, à revaloriser les quartiers en difficultés et à réduire les inégalités entre les territoires par des actions ciblées. Une stratégie efficiente de politique de la ville doit être intégrée à l'ensemble des politiques publiques et s'appuyer sur les synergies entre les différents acteurs.

La **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** prévoit dans son article 6 la mise en œuvre de la politique de la ville par des contrats de ville dits de « nouvelle génération ».

Ce **contrat de ville** repose sur un **contrat unique et global** permettant de **mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun** (éducation, transports, santé, emploi, justice...) afin de soutenir les projets en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants par le biais de moyens renforcés.

Le contrat de ville, qui constitue le cadre légal de référence pour les parties prenantes du projet de territoire concernant le quartier prioritaire, repose sur **3 piliers** :

➤ **cohésion sociale**

Tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport.

➤ **cadre de vie et renouvellement urbain**

Ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il prend en compte les difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants et ainsi rend attractif le quartier.

➤ **développement économique et emploi**

Ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires et la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun.

La jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes et la prévention de la discrimination sont retenues comme priorités transversales.

Ces trois priorités sont complétées par la prise en compte des mesures suite aux attentats de janvier 2015.

Afin de réduire durablement les inégalités au profit des territoires les plus en difficulté, **la géographie prioritaire** a été redéfinie. Elle repose désormais sur la base de deux critères : un nombre minimal de 1.000 habitants et la concentration urbaine de pauvreté, exprimée par le taux de bas revenus (ressources inférieure à 60 % du revenu fiscal médian de référence).

Ainsi, un secteur de Saint-Maur-Créteil a été identifié comme un quartier prioritaire, le quartier des « Rives de la Marne ». C'est le seul du département du Val-de-Marne à être entré dans le dispositif.

Autour de ce quartier, on distingue un quartier vécu qui rassemble les usages économiques et sociaux des habitants.

A ce titre, le quartier prioritaire bénéficiera d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun des différents ministères ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Issu d'un diagnostic territorial partagé ayant pour enjeu une vision globale et précise du territoire, le processus d'élaboration du cadre stratégique a permis de dégager les orientations stratégiques.

Dans un premier temps, l'objectif a été de mobiliser l'ensemble des partenaires ciblés par la politique de la ville : services déconcentrés de l'Etat, départements, régions, bailleurs sociaux, pôle emploi, éducation nationale, institutions judiciaires, CAF, associations, habitants... pour mesurer la situation réelle et ressentie du quartier.

Dans un deuxième temps, des réunions thématiques ont été organisées, en lien avec le délégué du préfet, afin de définir les pistes d'actions permettant de construire l'architecture du contrat de ville.

Pour garantir une meilleure visibilité aux porteurs de projets, la contractualisation s'opère à deux niveaux :

- le niveau stratégique qui prévoit les objectifs de l'action publique sur six années, portés par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville
- le niveau opérationnel, dont le cadre d'action est défini annuellement et co-construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et habitants

Cette architecture contractuelle permettra de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire, des adaptations consécutives à l'évolution du territoire et de ses habitants, via les instances de participation.

Le nouvel élan attendu pour la politique de la ville demande un ancrage de terrain fort où les acteurs se coordonnent de manière à apporter des réponses durables et de qualité.

C'est en ce sens que les habitants sont associés à la démarche partenariale, au travers du **Conseil Citoyen**, pour leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage.

Le **contrat de ville arrête les grands principes, en définissant les orientations stratégiques, les objectifs et le plan d'actions** permettant de répondre aux enjeux issus du diagnostic de territoire.

Il n'exclut pas la mise en place d'autres actions en cours de définition auprès de l'ensemble des partenaires de la ville. Un appel à projets a d'ores et déjà été lancé au début de mois de juin dans le but de bâtir le plan d'action 2015.

Ce contrat de ville prévoit également la **gouvernance, ainsi que les modalités d'évaluation de l'action menée**. Il sera complété annuellement par des appels à projets permettant de déterminer des plans d'actions et en tant que de besoin, par des conventions de partenariat et financières complémentaires.

Il fixe l'engagement, pour six ans, de l'ensemble des signataires et leur volonté commune d'intervenir pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier prioritaire pour la période **2015-2020**.

I/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Dans les domaines de la politique de la ville, les structures et institutions prennent des initiatives, mettent en œuvre des actions avec des stratégies et des logiques qui leur sont parfois propres. Leur mise en cohérence est une nécessité pour construire un projet de quartier à l'échelle communale, rationaliser les moyens et ajuster les dispositifs.

Pour rechercher cette cohérence, et conformément aux orientations définies dans la loi de «programmation pour la ville et la cohésion urbaine», un diagnostic sur la situation sociale du quartier inscrit dans la politique de la ville a été réalisé en février et mars 2015.

Ce diagnostic social et urbain de la ville a permis de mettre en relief les problématiques, les forces et les faiblesses du territoire.

L'objectif a été de mieux cibler les champs d'intervention et les publics, d'améliorer les conditions de mise en œuvre (partenariat, moyens, communication, hiérarchisation des actions...) du droit commun et des dispositifs spécifiques de la politique de la ville.

Le diagnostic constitue donc une étape essentielle du processus de construction du contrat de ville. Il a donné lieu à une **convention cadre stratégique**, adoptée en Conseil Municipal le 16 avril 2015.

1.1 Photographie du territoire de Saint-Maur-des-Fossés

Située dans la banlieue sud-est de Paris dans le département du Val-de-Marne (94), la commune de Saint-Maur-des-Fossés est une presqu'île de 1 125 hectares, entourée par une boucle de la Marne avec ses 12 kms de berges et reliée par cinq ponts aux communes limitrophes.

En 2012, on recensait **74.818 habitants** (INSEE). Saint-Maur-Des-Fossés est la 4^e ville du Val-De-Marne par sa population.

La ville est desservie par 4 stations de la ligne de RER A (Saint-Maur-Créteil, Le Parc Saint-Maur, Saint-Maur-Champigny et La Varenne-Chennevières) et par l'autoroute A4. Elle est située à 10 kms du centre de la Capitale.

Saint-Maur-des-Fossés comprend **huit quartiers** : La Varenne, Champignol, Saint-Maur-Créteil, Les Mûriers, Adamville, Le Parc, La Pie, Le Vieux-Saint-Maur.

Tout en étant restée à l'écart des grandes transformations urbaines, la ville dispose d'un large patrimoine arboré (le 3^e d'Ile-de-France), de nombreux jardins et squares ainsi que des infrastructures de qualité :

- culturelles (musée, conservatoire à rayonnement régional, théâtre, cinémas, médiathèque, logithèque, artothèque...) ;
- des services de la petite enfance (multi-accueil, crèche familiale, Ram, PMI), et de la jeunesse (12 écoles maternelles et élémentaires, 5 collèges, 5 lycées, le RELAI jeunesse ainsi que des accueils et centres de loisirs) ;

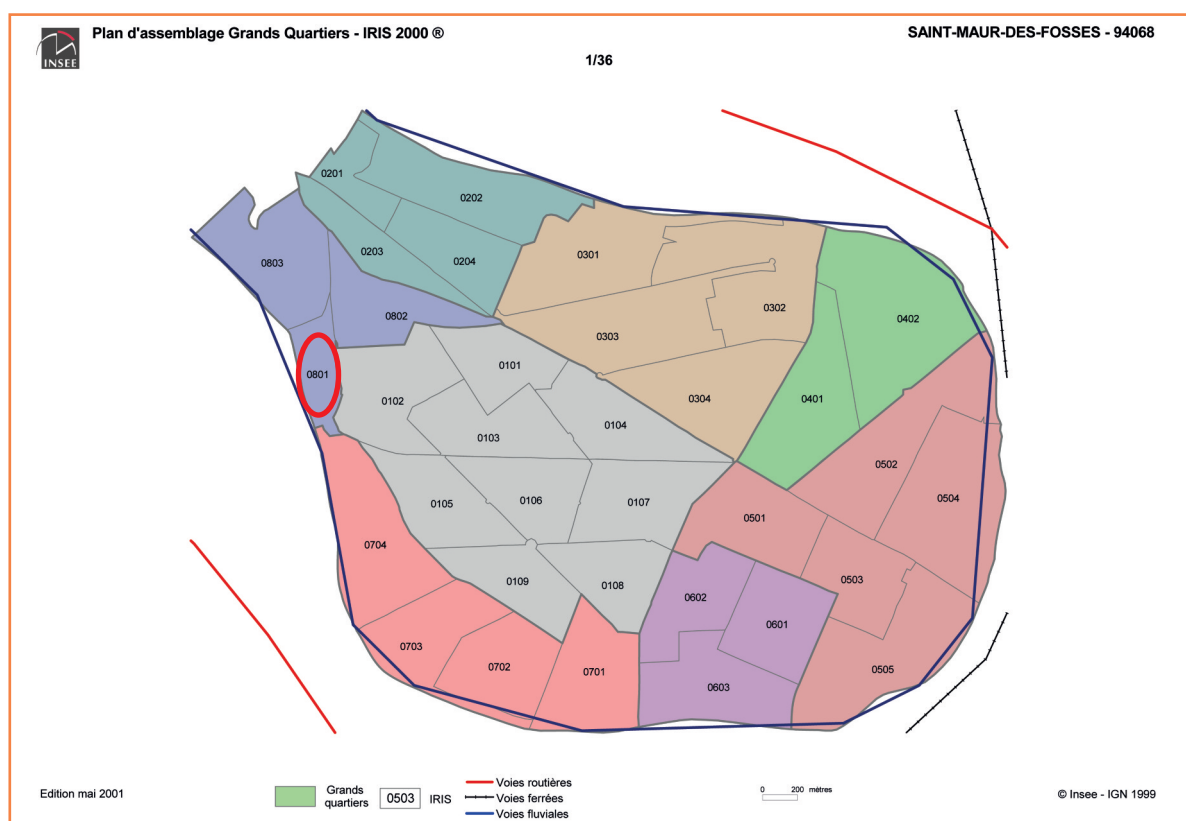
- des équipements sportifs (deux piscines, trois gymnases, un centre sportif, quatre stades, centre hippique municipal) ;
- des équipements de santé (clinique, SAMU, une bonne couverture médicale...) ;
- un riche panel associatif (sportif, culturel, culturel, d'entraide...) d'environ 400 associations ;
- 1500 commerçants et artisans.

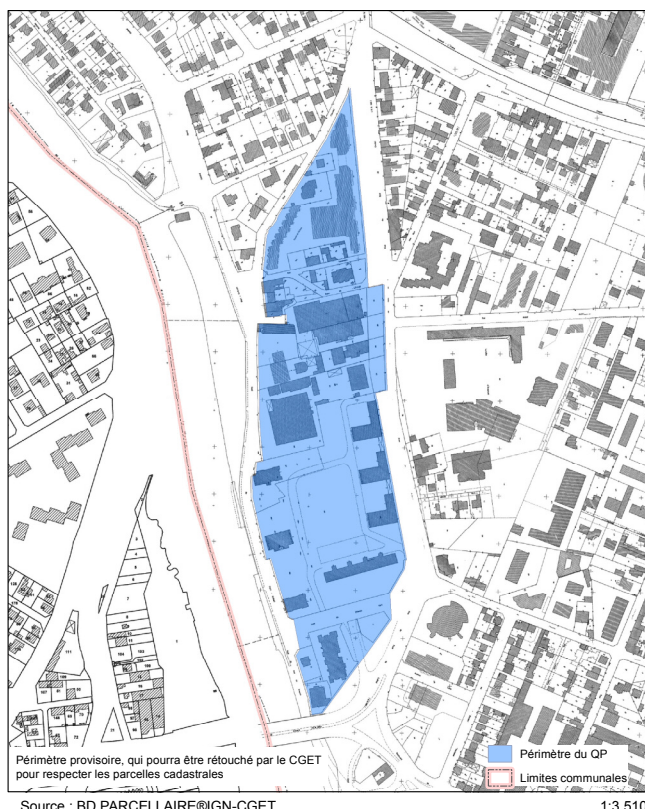
Le revenu fiscal par unité de consommation est nettement supérieur à la moyenne départementale (2390 euros/mois Saint-Maur-des-Fossés, 1800 euros/mois Val-de-Marne).

1.2 Photographie du quartier prioritaire « Les Rives de la Marne »

Suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un quartier prioritaire a été identifié à Saint-Maur-Des-Fossés, il est éligible à la politique de la ville.

Le critère retenu par l'Etat pour la définition des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire repose sur le carroyage (200 m de côté) de l'INSEE. Les chiffres présentés ont été collectés à l'échelle des découpages actuels de l'Insee : les Iris qui, dans l'attente d'une adaptation des bases de données à la nouvelle géographie prioritaire, ne coïncident pas forcément parfaitement avec les périmètres des quartiers. Ces découpages correspondent à un positionnement de l'IRIS Saint-Maur-Créteil 1 (801) englobant le quartier prioritaire. Le zonage s'étend au-delà du quartier « des Rives de la Marne » mais permet une analyse fine du quartier.





Situé à l'ouest de la ville dans le quartier de Saint-Maur-Créteil, le quartier « des Rives de la Marne » compte environ **1050 habitants** avec un revenu médian de **11.000€** (données CGET 2011). Toutefois, il ressort des échanges, avec les bailleurs que ce quartier compterait **aujourd'hui près de 1500 habitants**. En effet, le taux d'occupation des 609 logements approche les 2,5 habitants par foyer.

Ce quartier est un quadrilatère dont le périmètre s'étend du quai du port de Créteil à la rue Chevreul pour retourner par la rue du pont de Créteil vers le quai. Une part importante de ce quartier repose sur l'ancien quartier du « Pont de Créteil » qui a bénéficié d'une importante rénovation urbaine depuis 2009.

Il concentre les indicateurs socio-économiques les plus défavorables de la commune et une grande densité de logements sociaux.

Le quartier, coupé en deux par l'entreprise Septodont, est enclavé par rapport au reste de la ville en raison de la fracture que constitue la Route Départementale.

La répartition des 609 logements sociaux est la suivante :

- 15 logements bailleur Coopération et Famille ;
- 63 logements bailleur Paris et sa Région ;
- 36 logements bailleur Adoma ;
- 495 logements bailleur I3F.

La construction de ces logements sociaux date de 1965-1970, ils sont caractéristiques, pour partie, de l'urbanisme de masse des années 60 « tours et barres ».

Les logements, répartis sur 7 bâtiments, ont été rachetés en mai 2009 par Immobilière 3F. Le bâti était dégradé, vétuste et peu entretenu. Une demande forte de réhabilitation émanait des habitants du quartier.

Des travaux de rénovation urbaine ont été réalisés de 2009 à 2011 sur les façades et parties collectives et de 2011 à 2012 pour les espaces verts.

Cette deuxième phase d'aménagement a permis de redonner de l'espace aux piétons et de sécuriser les déplacements des résidents, d'aménager des pieds d'immeubles, d'offrir un cadre vert et d'accentuer les vues sur la Marne notamment par la plantation de 220 arbres, d'aménager des parkings et d'améliorer le stationnement et de développer des espaces de convivialité pour les résidents et des aires de jeux pour les enfants.

En dehors du quartier cible, le **quartier vécu** revêt une grande importance. Il n'est pas délimité géographiquement mais correspond aux usages des habitants du quartier prioritaire et aux lieux qu'ils fréquentent. Ce quartier vécu est celui de Saint-Maur Créteil. C'est en son sein que se déroule une bonne partie des activités sociales des résidents du quartier prioritaire.

Diagnostic social :

Cette étape du diagnostic vise à identifier tous les équipements disponibles, ainsi que la place du commerce ou la qualité de la desserte en réseaux de transport.

Transport : le quartier est situé à proximité immédiate d'une gare du RER A (dans le quartier vécu). Il dispose d'accès directs sur les réseaux de Bus du Stif (107/111/112/317) et du TVM ;

Commerces : les commerces de proximité nécessaires sont implantés dans le quartier : boulangerie, épicerie, pharmacie, supérette, ainsi que deux bars ;

Equipements publics au sein du quartier prioritaire : Centre aéré, salle polyvalente gérée par I3F, Bibliothèque annexe ;

Equipements publics dans le quartier vécu : Ecole élémentaire les Chalets, Lycée d'Arsonval et collège Rabelais, Gymnases d'Arsonval et Rabelais, RELAI Jeunesse, La Poste, Maison de quartier, Ludothèque, Crèche ; Services de santé (SAMI), Antenne Police Municipale ;

Associations : Ecophylle (développement durable), Savoir Vivre Ensemble (animations), Main dans la main (aide administrative). D'autres associations interviennent sur le quartier dont « Créer avec la langue française » et « Parabole ». Il convient d'observer que contrairement à d'autres quartiers, la vie associative reste marginale au sein même du quartier.

Diagnostic de la population :

■ AU NIVEAU SOCIAL

Un certain nombre de personnes pointent un attachement certain au quartier avec des logements bien agencés avec vue sur la Marne, ou le Bois de Vincennes. La présence d'accès à des réseaux de transport, ainsi que des équipements importants au sein du quartier vécu sont appréciés.

Cependant, il ressort également des échanges avec les habitants et les bailleurs que le quartier est stigmatisé, souffrant d'une mauvaise image (délinquance, trafic). Des problèmes de cohabitation, de vivre ensemble, et le manque de mixité sociale sont régulièrement soulignés. Les difficultés sociales sont avérées d'un point de vue statistique. Elles sont profondes et multifactorielles.

Chiffres clés : (source INSEE 2011; données IRIS)

Contexte socio démographique : une population âgée, une proportion importante de familles mono parentales et une population étrangère surreprésentée

- La taille moyenne des ménages est de 2.6 personnes par logement, ce chiffre se situant au-dessus de la moyenne Saint-Maurienne ;
- 42% de familles monoparentales dont la grande majorité est âgée de 35 ans et plus ;
- Les 18-29 ans représentent 16% de la population du QPV ;
- Population vieillissante car taux de rotation peu élevé, une forte proportion de 75 ans et plus vit seule dans son logement ;
- Plus du tiers des mineurs présentent des risques sur les plans sociaux-éducatifs.

ENJEUX :

La monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. Il convient de soutenir et accompagner ces parents isolés.

L'enjeu est également de favoriser l'accès des jeunes à des activités sportives et culturelles ou de loisirs permettant de prévenir les incivilités ou la délinquance.

Une attention particulière doit être accordée au vieillissement du quartier et agir en amont de manière préventive dans le domaine de la santé. Il faut offrir un environnement sécurisant aux personnes en perte d'autonomie et développer l'intergénérationnel dans le quartier.

Enfin, l'isolement résidentiel doit être au cœur des préoccupations avec des besoins de maintien des liens sociaux.

Précarisation : des revenus faibles et une dépendance aux prestations CAF

- Un niveau de vie médian inférieur de plus de la moitié au reste de la commune ;
- 34% des habitants du quartier vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 720 personnes vivent avec moins de 977^e / mois), plus du double de la moyenne départementale ;
- Le seuil du premier décile des revenus annuels par unité de consommation descend à 609€/mois ;
- Parmi les 250 ménages vivant sous le seuil de pauvreté, 170 sont bénéficiaires de minima sociaux ;
- Environ 35% des ménages bénéficiant de prestations CAF ont des revenus composés à plus de 50% de prestations sociales ;
- Une centaine de familles fréquentent l'Espace Départemental des Solidarités qui constitue un acteur majeur de l'action sociale sur ce territoire.

ENJEUX :

Ces indicateurs traduisent la situation économique très précaire à laquelle les habitants sont confrontés. La coordination des actions du CCAS, de l'aide sociale du département et des associations caritatives locales reste essentielle pour améliorer l'accès aux droits.

Un faible niveau de qualification : une part importante des jeunes est en décrochage scolaire avec pour conséquence un faible niveau d'études à l'issue de la scolarité. Ainsi, 42% de la population des 17-24 ans sortie de la scolarité ne sont titulaires d'aucun diplôme.

ENJEUX :

La réussite éducative est élémentaire pour agir sur l'avenir et le devenir du quartier. Le diplôme reste le sésame pour affronter le marché du travail et acquérir de l'autonomie.

■ AU NIVEAU ECONOMIQUE

Les indicateurs démontrent des difficultés économiques, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des habitants du quartier.

Chiffres clés : *(source INSEE 2011; données IRIS)*

Un taux de chômage élevé et un développement économique limité

- L'administration et les services publics sont sous représentés ;
- La mixité fonctionnelle est moins assurée (8/1000 contre 51/1000 habitants en moyenne Saint-Maurienne) ;
- Le taux de chômage est 2 à 3 fois supérieur au reste de la ville (près de 22,5% contre 8,7% sur l'ensemble du territoire) ;
- La mobilité est faible (41% travaillent sur la commune contre 21% pour la moyenne départementale) ;
- 20% de salariés à temps partiel (contre 14,6% sur l'ensemble de la ville) ;
- 14,1% de salariés en contrat précaire (contre 11% sur Saint-Maur-des-Fossés).

ENJEUX :

L'enjeu principal réside dans le développement de stratégies d'accès à l'emploi au niveau de l'agglomération. Au-delà de l'accompagnement vers l'emploi, il convient de donner les clés permettant l'insertion comme acquérir les savoirs de base de la langue Française, améliorer les capacités d'insertion professionnelle des habitants et améliorer les réseaux d'informations. En effet, ces éléments sont les pré-requis indispensables pour permettre l'insertion sur le marché de l'emploi ou assurer la mobilité sociale.

■ AU NIVEAU URBAIN

La rénovation urbaine a été considérée comme bénéfique par une partie importante des habitants. Certaines aspérités demeurent comme la propreté ou la gestion de l'espace public, dont la régulation du stationnement.

Le quartier est doté des commerces de proximité indispensables. Il est desservi par un bon réseau de transport mais reste cloisonné en raison de la route départementale qui le traverse.

L'importance du trafic routier entraîne des nuisances sonores et génère une insécurité routière comme en témoigne la répétition d'accident. Cela nuit aussi à son attractivité.

Dans un futur proche, le quartier de Saint-Maur Créteil s'inscrira dans un projet d'aménagement du Grand Paris. Le quartier est donc en mutation. La connexion au réseau du Grand Paris Express permettra de doubler le territoire métropolitain accessible.

Les chantiers du Grand Paris, et plus particulièrement celui de la desserte du métro ligne 15, devraient créer un certain nombre d'emplois. Il peut être envisagé des leviers sur les clauses d'insertion permettant le recrutement en contrat d'insertion de demandeurs d'emploi en difficulté du territoire.

En outre, il convient de relever que la mobilité résidentielle est peu élevée. Le taux de rotation est assez faible avec 22% d'emménagements récents (*source INSEE 2011; données IRIS*).

ENJEUX :

La mobilité des ménages détermine le niveau de vie des habitants. Elle témoigne de leur aptitude à s'insérer dans un parcours résidentiel. Il apparaît au travers d'échanges avec le bureau du logement que certains demandeurs refusent de rejoindre le quartier en raison de son image, ce qui réduit les perspectives de mixité sociale. L'intégration et le vivre ensemble interrogent sur l'usage par les populations des lieux de vie partagés présents sur le quartier.

1.3 Dispositifs actuels et enseignements croisés

Dispositifs actuels

Le quartier rentrant dans le champ de la politique de la ville n'est associé à aucun des dispositifs de la politique de la ville en place.

Par ailleurs, la commune jusqu'à cette année ne déployait que peu d'outils partenariaux. La relance du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), jamais réunie depuis 2011, adossée à une nouvelle Stratégie Territoriale, ainsi que celle du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDFF) vont permettre un traitement exhaustif des problèmes d'insécurité et d'incivilités de proximité.

En revanche, l'Education Nationale conduit des initiatives sur l'école des Chalets, situé dans le quartier vécu, qui permettent de pallier aux difficultés structurelles des élèves relevant du quartier prioritaire.

Enseignements du diagnostic partagé

Les échanges avec la population, les rencontres avec les partenaires de la politique de la ville ainsi que l'analyse des données disponibles permettent de dégager les constats suivants :

- Manque d'équipement sur le quartier (l'aire de jeux est inadaptée) ;
- Sentiment d'insécurité : agressions, regroupement dans les halls d'immeubles, incivilités ;
- Déscolarisation et chômage ;
- Difficultés éducatives parentales ;
- Perte d'autonomie des résidents vieillissants ;
- Isolement de la population au sein du quartier ;
- Méconnaissance de l'accès aux droits et des dispositifs existants, repli sur soi ;
- Parcours résidentiel difficile d'accès ;
- Sous densité des professionnels médicaux au sein du quartier prioritaire ;
- Vulnérabilité financières (endettement) et familiales (conflits familiaux) ;

- Lieu d'accueil des vagues de nouveaux migrants ne maîtrisant pas la langue Française ;
- Petite délinquance ;
- Un cadre de vie qui demande des actions orientées vers la propreté et la régulation de l'espace public;
- Un vivre ensemble fragile et peu de relations intergénérationnelles.

II/ ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A l'aune des éléments ci-dessus, il convient d'aborder l'architecture du contrat de ville.

Six priorités thématiques ont été retenues par la ville qui s'inscrivent pleinement dans le périmètre des trois piliers.

- Accès à l'emploi et développement économique ;
- Habitat et cadre de vie ;
- Réussite éducative ;
- Citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- Santé ;
- Action sociale.

En raison des travaux d'infrastructure de ces dernières années, les enjeux porteront davantage sur la cohésion sociale, le cadre de vie et l'emploi que sur la rénovation urbaine. Toutefois, une attention particulière sera apportée à l'évolution du patrimoine locatif des bailleurs.

Les travaux partenariaux ont conduit à l'identification de **neuf orientations stratégiques** dans le cadre des trois piliers. Leurs déclinaisons opérationnelles feront l'objet de comités spécifiques qui se dérouleront aux mois de mai 2015. L'objectif général recherché est d'améliorer les conditions de vie et des habitants.

La volonté a été de construire un contrat ciblé sur des priorités peu nombreuses permettant des synergies fortes et l'optimisation des moyens. **Vingt-cinq objectifs stratégiques** ont été définis d'ores et déjà déclinés en **37 fiches actions**. C'est à partir de ces derniers que l'ensemble des acteurs et partenaires devront produire les actions attendues.

Tableau récapitulatif des axes prioritaires :

	THEMES - ORIENTATIONS	AXES PRIORITAIRES - OBJECTIFS
COHESION SOCIALE	Renforcer l'accès aux droits, aux ressources	➤ Mieux informer, se coordonner, accompagner les habitants vers les structures afin de les rendre plus autonomes ➤ Soutenir les actions favorisant l'accès aux droits et à la citoyenneté
	Réussite éducative	➤ Favoriser la réussite des parcours scolaires, l'égalité des chances par des actions hors et pendant le temps scolaire ➤ Soutenir la fonction parentale à travers l'information et l'orientation des parents ➤ Développer des initiatives et des pratiques pédagogiques innovantes pour lutter contre le décrochage scolaire
	Actions sociales et culturelles	➤ Soutenir et accompagner les initiatives de développement du lien social des habitants et des associations ➤ Soutenir les actions linguistiques d'insertion et lutter contre l'illettrisme ➤ Créer des stratégies d'inclusion pour les publics les plus en difficultés (logement, garde d'enfants...) ➤ Développer l'accès à l'art par la découverte des pratiques culturelles et artistiques par des projets co-construits avec les habitants ➤ Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
	Prévention de la délinquance et citoyenneté	➤ Favoriser l'éducation à la citoyenneté, la prévention de la gestion des conflits et de la violence à destination des jeunes ➤ Renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ➤ Renforcer des opérations liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité

Tableau récapitulatif des axes prioritaires : (suite)

	THEMES - ORIENTATIONS	AXES PRIORITAIRES - OBJECTIFS
COHESION SOCIALE	Santé	➤ Renforcer les actions de prévention et d'information ➤ Favoriser l'accès aux droits et aux soins, accompagner les publics les plus en difficultés
	Relations intergénérationnelles	➤ Favoriser les rencontres intergénérationnelles visant notamment à rompre l'isolement des seniors
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Habitat et cadre de vie	➤ Renforcer les relations entre les différents acteurs du quartier (habitants, bailleurs, institutions, associations...) ➤ Mettre en valeur, préserver et développer le cadre de vie (tri sélectif, jardins partagés...) / Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier et la propreté ➤ Valoriser les initiatives citoyennes pour l'amélioration du cadre de vie et pour la mise en œuvre d'une démarche participative
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	Emploi	➤ Accompagner le public dans sa recherche d'emploi ➤ Optimiser la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ➤ Développer les dispositifs de formation répondant au mieux aux offres d'emploi du territoire. Développer une offre de formation territorialisée en lien avec les besoins locaux
	Développement économique	➤ Favoriser l'activité économique dans les quartiers prioritaires ➤ Aider à la création d'entreprise / Soutenir les jeunes et femmes entrepreneurs dans leur projet de développement. ➤ Développer l'économie sociale et solidaire

III/ DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Le diagnostic réalisé a permis la définition des objectifs stratégiques qui pour être atteints demande la mise en œuvre d'un plan d'actions, inscrit dans la durée (exercice 2015-2020) et pouvant être mis en œuvre sur plusieurs exercices.

Il s'agit bien de mettre en œuvre une programmation pluri-annuelle, renforcée en fonction des résultats obtenus, des besoins de la population ou des propositions des différents acteurs.

Ces actions constituent la plus-value majeure par rapport à la convention cadre stratégique. La municipalité a identifié des opérations dont elle assurera la mise en œuvre, sans préjudice de celles qui seront proposées par les différents partenaires. Elles sont formalisées sous forme de fiches-actions, non exhaustives, qui précisent pour chacune la description de l'action, le pilote et les partenaires, les moyens humains, financiers et techniques, le calendrier de réalisation, les résultats attendus et les indicateurs de résultat.

Elles constituent la base de la programmation 2015-2016, sans être exclusive, ni définitive. Le contrat sera enrichi pour la période à minima autour des axes retenus.

Certaines actions retenues dans le contrat de ville existent déjà mais leurs intégrations pourraient les rendre éligibles à des financements extérieurs.

De manière générale, la définition d'objectifs est toujours un exercice délicat, il faut savoir suffisamment être réaliste pour se donner des objectifs réalisables sur la durée du dispositif et avec les moyens dont on dispose mais suffisamment ambitieux pour que le dispositif ait du sens et permette d'améliorer la situation des habitants.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ces actions reposent sur la mobilisation de crédits dédiés de la commune, des crédits spécifiques relevant de l'Etat, des Conseils départemental et régional, et enfin issus des exonérations de TFPB accordés aux bailleurs (30%).

■ PILIER COHESION SOCIALE

Ce pilier constitue une part essentielle du contrat de ville. En effet, les problématiques abordées en son sein recoupent des questions soulevées par les habitants, les résultats de l'enquête sociale et des pré-requis qui vont influencer favorablement le développement des deux autres piliers.

Les objectifs poursuivis seront de favoriser le « vivre ensemble » et de renforcer certains fondamentaux.

La maîtrise de la langue, comme premier facteur d'insertion sociale doit être une préoccupation majeure car elle structure l'accès à l'emploi, l'intégration des habitants, facilite leur vie sociale et constitue une nécessité dans les parcours scolaires.

En outre, l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité apparaît comme un enjeu clé pour rendre attractif le territoire et rassurer les habitants.

Enfin, l'accès à la culture, aux loisirs et au sport est un levier dans le domaine de la réussite

éducative, du lien social et de la prévention de la délinquance des jeunes.

Ce pilier est celui où la municipalité dispose du plus grand nombre de levier grâce aux différents services, en s'appuyant également sur le tissu associatif et en renforçant les partenariats avec l'ensemble des acteurs institutionnels.

1) Renforcer l'accès aux droits et aux ressources

En matière d'accès aux droits et aux ressources, il a été observé des fractures dans l'accès à l'information juridique et sociale. Un certain nombre d'habitants, notamment les plus en difficultés, restent éloignés d'une offre parfois peu lisible et insuffisamment accessible. Cette complexité amène des personnes à renoncer aux aides auxquelles elles pourraient prétendre.

Afin de résoudre cette difficulté, il est nécessaire de mettre en place des équipements pouvant accueillir et porter les informations dans les domaines concernés. Il convient également de consolider et renforcer le maillage de proximité.

Les acteurs du contrat de ville se donnent comme objectif d'organiser les moyens du rapprochement entre cette offre et les publics qui en sont encore éloignés.

Les objectifs sont d'améliorer l'information, la coordination entre les acteurs, d'accompagner les habitants vers les structures pour les rendre plus autonomes et de soutenir des actions favorisant l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Action transversale

	FICHE N°1 : POINT INFORMATION JEUNESSE
DESCRIPTION DE L'ACTION	Ouverture d'un point information jeunesse au sein du quartier vécu afin d'informer les jeunes sur la santé, l'emploi, la formation, les loisirs... et de les accompagner dans leur projet professionnel et de vie. À l'initiative d'une collectivité territoriale, un Point Information Jeunesse est une structure de proximité dont la création est soumise conjointement à l'aval de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Un PIJ est : ➤ Un accueil libre, anonyme et gratuit ouvert à tous, principalement à destination des jeunes de 15 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous, ➤ Une structure labellisée et reconnue qui centralise l'information, ➤ Une documentation accessible seul ou avec l'aide de l'informateur jeunesse,

	FICHE N°1 : POINT INFORMATION JEUNESSE
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Un espace équipé d'Internet, ➤ Des temps forts et animations organisés régulièrement, ➤ Un relais vers les associations et organismes spécialisés, ➤ Un accompagnement pour les projets de vie des jeunes.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Service jeunesse, Mission locale, Pôle Emploi, C.C.A.S, C.I.O, Planning Familial, établissements scolaires, entreprises privées.
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	Un informateur jeunesse à temps plein.
BUDGET	➤ Un budget d'investissement et de fonctionnement propre au PIJ identifié au sein de la structure support : - salaires et charges, - fournitures de bureau, - documentation, - travaux, fournitures, services extérieurs, - communication, - équipement. ➤ Budget prévisionnel : 45.800 €
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de fin 2015, début 2016 Etape 1 - Prospection - Connaissance du réseau IJ - Formation du référent. Etape 2 - Élaboration du projet local. - Instruction de la demande de labellisation : CRIJ et DDSC => délai de labellisation - Signature de la convention : Maire, Directeur DCS, Président du CRIJ, Directeur RJSCS.

	FICHE N°1 : POINT INFORMATION JEUNESSE
CALENDRIER DE RÉALISATION	Etape 3 - Labellisation - Installation
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Baisse du chômage chez les jeunes ➤ Développer l'autonomie et la responsabilité des jeunes ➤ Permettre aux jeunes d'avoir une démarche citoyenne ➤ Mobiliser, coordonner et fédérer les acteurs et partenaires d'une politique enfance jeunesse
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Grille de fréquentation en place sur le PIJ : nombre de visites, motifs ➤ Questionnaires et enquêtes de satisfaction

Action transversale

	FICHE N°2 : POINT D'INFORMATIONS AUX DROITS ET RESSOURCES : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF
DESCRIPTION DE L'ACTION	Créer un point d'informations au droit et ressources au sein du quartier prioritaire. Lieu ouvert sans rendez-vous, pour les permanences avec les travailleurs sociaux. - Permettre au public en grande difficulté une meilleure accessibilité aux informations au travers d'un lieu d'écoute permettant une ré-orientation spécifique aux besoins ciblés. - Etablir un diagnostic social permettant de lever les freins à l'insertion, orienter et travailler avec des partenaires identifiés. - Permettre la création de lien social (citoyenneté et entre aide au sein du quartier, favoriser la mixité inter générationnelle). - Ouverture aux autres et accompagnement à la rencontre de la commune. - Mettre en place une coordination d'accès aux droits

	FICHE N°2 : POINT D'INFORMATIONS AUX DROITS ET RESSOURCES : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF
DESCRIPTION DE L'ACTION	Ces deux dernières actions s'effectueront au travers : - d'ateliers (Aide Educative Budgétaire, aide à la réalisation de CV, me repérer dans ma ville, gestion de mon énergie) ; - d'exposition/réflexion (Organiser mes vacances, Je prépare la rentrée scolaire et périscolaire) - de sorties (administratives, sociales et culturelles) - du support : « Echange de savoir »
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	CCAS, Point Ecoute Familles, Espace Départemental des Solidarités, CIDFF, CAF, Ecrivain public, Sécurité sociale, CNAV, Association « Culture du Cœur », services économiques de la ville, MJD-CDAD
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Local à déterminer : Maison de l'Eclusier ou aménagement de la bibliothèque annexe ➤ 2 travailleurs sociaux (Conseiller en Economie Sociale et Familiale)
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Fréquentation du public précaire et de proximité ➤ Offrir un espace d'écoute et d'orientation ➤ Informer sur les droits sociaux ➤ Travail approfondi entre les partenaires ➤ Autonomisation vers les démarches et lieux inconnus ➤ Travail de l'image de soi au travers du groupe (estime et confiance en soi afin de dépasser l'isolement).
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation ➤ Nombre de permanences tenues durant l'année ➤ Recensement des problématiques du public reçu ➤ Réunion trimestrielle avec les partenaires permettant d'établir un bilan et effectuer une projection des permanences nécessaires en lien avec les besoins repérés. ➤ Nombre d'ateliers ➤ Nombre de sorties

Au sein du point d'informations aux droits et ressources, une action sera développée vers le soutien à la parentalité.

	FICHE N°3 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ
DESCRIPTION DE L'ACTION	La parentalité, ses problématiques et ses enjeux sont au cœur des préoccupations des acteurs sociaux. Les difficultés rencontrées par les parents pour leurs enfants, dès le petit âge jusqu'à l'adolescence, sont des questions primordiales. Le Point Ecoute Famille ne dispose que d'une seule antenne et il semblerait nécessaire de se rapprocher des populations plus fragiles en offrant un espace d'écoute, gratuit et confidentiel, au cœur du quartier prioritaire. Ce point de proximité profiterait aux parents qui pour différentes raisons ont des difficultés à se déplacer (exemple : les familles monoparentales). Il semblerait intéressant de mettre en place des groupes d'échange entre parents à partir de thématiques précises. Permettre aux parents d'échanger entre eux est un moyen opérant et efficace de se rencontrer autour des mêmes difficultés et questionnements en tant que parents. Les groupes sont souvent un lieu ressource et aidant. Ils permettent de faire émerger les ressources de chacun et se ressaisir de ses propres compétences parentales. Les groupes de paroles prendront la forme d'atelier à thématiques. Une fois par mois, une thématique précise sera abordée. Les thèmes des ateliers toucheront la période de la petite enfance à l'adolescence. L'inscription sera obligatoire et les enfants ne seront pas acceptés (prévoir un animateur pour garder les enfants).
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	CCAS, REAAP 94, DDCS, CAF, Fondation de France
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 2 psychologues ➤ Un animateur
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Fréquentation des parents ➤ Offrir un espace de proximité ➤ Interaction entre parents et intervenants ➤ Améliorer les relations parents enfants

	FICHE N°3 : SOUTENIR LA PARENTALITÉ
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation ➤ Nombre de familles différentes ➤ Nombre de permanences tenues durant l'année ➤ Age des enfants ➤ Problématiques des familles (autorité, angoisse, mal être, ...) ➤ Nombre d'ateliers effectués

2) Réussite éducative

La réussite éducative et la performance scolaire sont des enjeux majeurs qui conditionnent à la fois l'insertion sociale et l'accès à l'emploi.

La municipalité ne peut intervenir que sur des créneaux particuliers et avec des moyens spécifiques en appui à l'éducation nationale.

La commune peut toutefois se fixer comme objectif d'améliorer l'accès à la lecture et d'aider au soutien scolaire en coordonnant l'action des acteurs concernés.

Parmi les dispositifs transversaux, la création d'un Projet de Réussite Educative (PRE) et ou d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est en cours d'examen.

Les **objectifs** sont de favoriser la réussite des parcours scolaires, l'égalité des chances par des actions hors et pendant le temps scolaire, de soutenir la fonction parentale à travers l'information et de développer des initiatives et des pratiques pédagogiques innovantes pour lutter contre le décrochage scolaire.

Action transversale

	FICHE N°4 : AIDE AUX DEVOIRS POUR LES ÉLÉMENTAIRES DU QPV
DESCRIPTION DE L'ACTION	Sur le quartier des Rives de la Marne, la ville a mis en place un service d'aide aux devoirs (pour 18 enfants d'élémentaire) visant à lutter contre le décrochage scolaire: ➤ Fonctionnement le lundi, mardi, jeudi et vendredi ➤ Organisation en 3 temps : - 16h30 – 17h00 : goûter - 17h00 – 18h00 : aide méthodologique aux devoirs, encadrée par 1 animateur pour 3 enfants - 18h00 – 19h00 : activités ludo-éducatives, encadré par 1 animateur pour 9 enfants

	FICHE N°4 : AIDE AUX DEVOIRS POUR LES ÉLÉMENTAIRES DU QPV
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Tarification unique à 4,57 € par mois. ➤ Assistance du directeur auprès des familles pour remplir les documents administratifs (dossiers d'inscription, fiche sanitaire...) ➤ Communication vers les familles des progrès de l'enfant
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Activités Périscolaires, Education Nationale
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 directeur ➤ 5 animateurs ➤ Budget fonctionnement : 19,00 €/enfant/an
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Dès 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Réduire le décrochage scolaire. ➤ Motiver les enfants et renforcer leur confiance en leur capacité d'apprentissage. ➤ Découvrir des modes d'apprentissage différents de ceux proposé par l'école
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'enfants inscrits ➤ Régularité de la présence des enfants ➤ Bilan mensuel et trimestriel ➤ Bilan des enseignants sur l'évolution de la qualité du travail

Action transversale

	FICHE N°5 : AIDE AUX DEVOIRS POUR LES COLLÉGIENS DU QPV
DESCRIPTION DE L'ACTION	Il est envisagé la création d'un dispositif d'aide aux devoirs au sein du collège Ronsard (quartier vécu), de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à titre expérimental,. Il pourrait être étendu au 2ème collège du quartier vécu (Rabelais).

	FICHE N°5 : AIDE AUX DEVOIRS POUR LES COLLÉGIENS DU QPV
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville, Education Nationale, Bénévoles
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 personne du Service Jeunesse et 2 bénévoles
CALENDRIER DE RÉALISATION	Une ouverture pour septembre 2015 est envisageable avec le collège Ronsard, en attente du conventionnement entre l'Education Nationale et la ville.
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation prématurée des jeunes. ➤ Meilleure insertion professionnelle. ➤ Réduction des facteurs à risques qui conduisent à la déscolarisation des jeunes
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'enfants inscrits ➤ Suivi régulier des notes et des appréciations des jeunes ➤ Rencontres avec l'équipe enseignante ➤ Rencontres avec les parents

Action transversale

	FICHE N°6: ACCUEIL DE LOISIRS « LES RIVES DE LA MARNE »
DESCRIPTION DE L'ACTION	Sur le site de la résidence des Rives de la Marne, la ville a ouvert un mini accueil de loisirs (24 enfants le mercredi et jusqu'à 28 pendant les vacances) pour les enfants de la résidence. Cet ALSH fonctionne différemment des autres structures de la ville : ➤ Assistance du directeur auprès des familles pour remplir les documents administratifs (dossiers d'inscription, fiche sanitaire...) ➤ Présence à la demi-journée possible sur les vacances scolaires ➤ Taux d'encadrement plus important ➤ Pas de préinscription pour les vacances scolaires. ➤ Pas de restauration proposée ➤ Offre culturelle et sportive renforcée

	FICHE N°6 : ACCUEIL DE LOISIRS « LES RIVES DE LA MARNE »
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Prise en charge complète par la ville des repas lors de sorties ➤ Partenariat avec l'association Ecophylle pour développer des actions de sensibilisation environnementales (tri, recyclage...) ➤ Action d'ouverture vers les autres quartiers de la ville
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Activités Périscolaires, DDCS, CAF, I3F, Association Ecophylle, Au Fil de l'Eau
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 directeur ➤ 2 animateurs ➤ Budget fonctionnement : 1200,00 €/an
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Annuel (mercredi et vacances scolaires)
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Permettre aux enfants de la résidence d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives. ➤ Offrir un cadre structurant, rassurant et motivant aux enfants. ➤ Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation ➤ Régularité de la présence des enfants ➤ Nombre d'activités culturelles, artistiques et sportives proposées

	FICHE N°7: REVALORISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE DU QPV – EVEIL À LA LECTURE
DESCRIPTION DE L'ACTION	Renforcer l'offre de lecture publique dans le quartier prioritaire par la revalorisation de l'annexe de la bibliothèque. La vocation de cette bibliothèque est de proposer un espace convivial comprenant des collections et des services adaptés que les habitants peuvent s'approprier. La revalorisation de cette annexe doit permettre d'augmenter la visibilité du lieu, améliorer les capacités d'accueil et toucher davantage de publics tout en développant des partenariats. Dans cette perspective, l'offre de la ville ne saurait se réduire à une simple offre de prêt de documents.

	FICHE N°7: REVALORISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE DU QPV – EVEIL À LA LECTURE
ACTIONS À MENER	Il convient : ➤ D'étendre les horaires d'ouverture (samedi...) ➤ Organiser des activités pendant les périodes de vacances scolaires en développant une offre dite hors les murs, moyen de présenter un visage moins institutionnel et de faire connaître le service de la lecture publique. ➤ Adapter les collections (offre de lecture rajeunie, plus fréquemment renouvelée). ➤ Renforcer les partenariats ➤ Développer le travail existant avec l'école primaire des Chalets en proposant des accueils plus réguliers au sein de l'annexe avec lectures et prêts d'ouvrages ➤ Développer des partenariats avec d'autres interlocuteurs tels que les crèches et les garderies, les associations... ➤ Faire intervenir des conteurs pour sensibiliser à la lecture
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville -Bibliothèque, DRAC
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Equipe de la médiathèque pour un volume de service public de 34 heures. - une coordinatrice du réseau - un agent responsable du point ➤ Réaménagement du local pour assurer une plus grande polyvalence : - achat de mobilier modulable : 20 000 € HT pour un réaménagement total. - achat de matériel informatique à destination du public : 2 000 € HT (ordinateurs, imprimante et tablettes.) - isolation thermique, peinture... ➤ Collections : renouvellement des collections et création de fonds spécifiques - usuels à consulter sur place: 1 000 € HT par an - documents prêtés : 7 000 € HT par an.
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016 Etape 1 : Travaux de rénovation, Etape 2 : commande du mobilier et du matériel informatique, Etape 3 : ouverture avec des nouveaux horaires

	FICHE N°7: REVALORISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE DU QPV – EVEIL À LA LECTURE
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Meilleure appropriation du lieu par les habitants ➤ Augmentation et diversification des publics touchés ➤ Diversification des usages : recherche d'emploi, aide aux devoirs, etc. ➤ Augmentation des prêts
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'inscrits ➤ Nombre de prêts ➤ Nombre de classes reçues ➤ Appréciation du public et des partenaires

Action transversale

	FICHE N°8 : MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER DE PRÉPARATION À DES ÉPREUVES ORALES
DESCRIPTION DE L'ACTION	Il s'agit de mettre en place d'un atelier de lecture notamment pour permettre une préparation à des épreuves orales du cursus scolaire : épreuve orale de l'Histoire de l'Art au Brevet des Collèges, épreuves orales de Français ou Histoire en 1ère...) Cet atelier, animé par un comédien professionnel, aura pour but de préparer les participants à ces épreuves orales par le travail de la lecture de textes et notamment par un travail autour des textes sélectionnés pour l'épreuve. L'objectif est de : ➤ Préparer les participants à une prise de parole en public lors d'entretiens ou d'épreuves orales, en leur proposant des techniques de diction, de respiration, de gestion du stress, du placement de la voix et du corps... et les mener à une interprétation du texte. ➤ Favoriser la réussite éducative des participants, en proposant une action autour de la pratique linguistique et en développant une pratique pédagogique innovante. <u>Dispositif de l'atelier :</u> ➤ 1 comédien par demi-classe (groupe de 12 environ) - 2h en janvier, 2h en mars, 2h en avril, et 2h en mai (à fixer selon le calendrier scolaire) => soit 8 heures x 2 groupes = 16 heures / classe Cet atelier pourra aussi aboutir à une lecture publique par les élèves des textes travaillés.

	FICHE N°8 : MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER DE PRÉPARATION À DES ÉPREUVES ORALES
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	ATC, Etablissements scolaires du quartier prioritaire « Rives de la Marne » : collège Rabelais, lycée d'Arsonval, RELAI Jeunesse
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Recrutement d'un comédien par l'ATC ➤ Financement de l'atelier : 800€/an par classe (groupe) ➤ Mise à disposition d'une salle (au sein de l'établissement)
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Début des stages au cours du 1^{er} trimestre 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Développement d'un intérêt des participants pour la lecture orale ➤ Amélioration globale dans les situations de prise de parole ➤ Amélioration des résultats aux épreuves
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de participants ➤ Intérêt et assiduité des participants ➤ Evaluation des effets de cet atelier sur des résultats scolaires ➤ Evolution du rapport à l'oralité ➤ Avis et commentaires des équipes enseignantes

Action transversale

	FICHE N°9 : APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ; ATELIERS DE COMMUNICATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'objectif de cette action est d'accompagner les personnes d'origine étrangère vers leur autonomie sociale et de faciliter leur intégration dans la société française en leur donnant des compétences en langue française, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Animation de : ➤ 6 ateliers qui ont lieu trois après-midi par semaine (lundi, jeudi et vendredi, de 14h à 16h) ➤ 1 atelier deux fois par semaine en fin d'après-midi. Sont abordés le français à travers les thèmes de la vie courante : la découverte de notre ville, le logement, les banques, la santé, la vie citoyenne, la vie culturelle.... ➤ 4 ateliers à thème où tous les niveaux sont mélangés : 'initiation à l'informatique, scolarité, aide à la recherche d'emploi, le français en scène. A développer : communication autour du QPV et cours au sein du quartier

	FICHE N°9 : APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ; ATELIERS DE COMMUNICATION
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	CREER avec la langue française, la ville, CD94, DDCS, Parabole, Adoma, Insertion services
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Toute l'année
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Fonctionnement régulier des ateliers ➤ Une plus grande autonomie des apprenants
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'inscrits ➤ Participation des apprenants à la vie sociale

3) Actions sociales et culturelles

Elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le repli communautaire. Elles contribuent à l'amélioration de la performance scolaire et facilite également l'insertion sur le marché de l'emploi.

Les indicateurs témoignent d'une exposition des populations à des risques et des difficultés qu'il convient de prévenir, réduire ou circonscrire par l'inclusion des habitants dans des dispositifs existants ou la création de dispositifs adaptés.

Composante essentielle de l'intégration, il s'agit d'apprendre, de réapprendre, de renouer avec les formations de base pour faire face, de manière autonome à des situations simples de la vie courante.

Les **objectifs** sont de soutenir et accompagner les initiatives de développement du lien social des habitants et des associations locales, de soutenir les actions linguistiques d'insertion et lutter contre l'illettrisme et de créer des stratégies d'inclusion pour les publics les plus en difficultés (logements, modes de garde d'enfants mieux adaptés...).

	FICHE N°10 : CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS MUSICAL
DESCRIPTION DE L'ACTION	Ouverture d'un centre de loisirs musical à destination des enfants du quartier prioritaire dans le but de les sensibiliser et initier à une pratique artistique dans un cadre collectif. Possibilité de mettre en place des ateliers instrumentaux, par groupe de 3 ou 4 enfants ainsi qu'un atelier vocal rassemblant tous les élèves inscrits dans le centre, au sein du CRR ou au au sein du quartier prioritaire.

	FICHE N°10 : CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS MUSICAL
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-CRR, Direction des Activités Périscolaires, DRAC
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 ou 2 animateurs ➤ 1 chef de chœur ➤ 4 à 6 professeurs d'instruments ➤ 1 piano pour le chœur ➤ Instruments à prêter ou louer aux enfants
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016 Etapes : Rencontre avec les familles, mise à disposition des salles, achats des instruments
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Mise en place d'une dynamique artistique dans le QPV ➤ Création d'un lien entre le CRR et le quartier ➤ Participation à la construction individuelle des enfants concernés
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation des enfants dans les établissements culturels ➤ Nombre de demandes des familles sur plusieurs années

	FICHE N°11 : OUVERTURE D'UNE OPTION THÉÂTRE AU COLLÈGE RONSARD
DESCRIPTION DE L'ACTION	Ouverture d'une option Théâtre au Collège Ronsard situé dans le quartier vécu afin de favoriser l'accès à l'art et la pratique d'une activité artistique. A l'entrée en 6ème, les collégiens pourront choisir l'option Théâtre, au même titre que des options déjà proposées au sein de l'établissement (langue vivante 2, escalade...) Il existe un dispositif de classes CHAT à l'école des Chalets (dispositif porté par l'ATC) et une option Théâtre au Lycée d'Arsonval mais ce dispositif n'existe pas au collège Ronsard. Le but est également de renforcer l'attractivité du collège auprès des élèves et des familles.

	FICHE N°11 : OUVERTURE D'UNE OPTION THÉÂTRE AU COLLÈGE RONSARD
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'option Théâtre permettrait aux élèves de bénéficier de 4 heures (environ) de théâtre par semaine. Elle serait dispensée : ➤ dans le cadre des ateliers de théâtre déjà proposés et organisés par l'ATC à la salle d'Arsonval le mercredi après midi (1h30 d'atelier animés par des intervenants professionnels) ; ➤ et dans le cadre des cours de français dispensés au collège Ronsard, par le(s) professeur(s) de français.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Association Atelier Théâtre de la Cité, Ville, Education Nationale
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Moyens matériels : - Mise à disposition de la Salle d'Arsonval - Mise à disposition d'espaces si besoin au sein du Collège ➤ Moyens humains : - les intervenants de l'ATC - les professeurs du collège ➤ Moyens financiers : - financement de l'inscription des élèves intéressés à l'atelier théâtre de l'ATC : 360€ / collégien - financement des heures de réunion et coordination pour la conduite du projet : environ 800€/an (salaire et charges) pour la 1^{ère} année Les salaires et charges des enseignants du collège et des intervenants de l'ATC pour les ateliers sont eux déjà financés et inclus dans le fonctionnement existant du Collège et de l'ATC.
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A déterminer
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Faire découvrir le théâtre à des collégiens qui n'ont pas eu accès à cette forme d'expression artistique ➤ Renforcer chez chaque participant ses qualités d'écoute, de travail en groupe, de lecture et d'interprétation d'un texte et de créativité à travers cette pratique et un enseignement du théâtre.

	FICHE N°11 : OUVERTURE D'UNE OPTION THÉÂTRE AU COLLÈGE RONSARD
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de collégiens inscrits ➤ Suivi de la pratique d'une année à l'autre (cette action doit pouvoir monter en puissance d'année en année : ouverture d'abord aux 6^{ème}, puis ouverture aux 6^{ème} et aux 5^{ème} l'année n+1, 3^{ème} année du projet, ouverture aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}...) ➤ Assiduité et implication des élèves ➤ Effets positifs sur la scolarité générale du participant et sur son épanouissement

	FICHE N°12 : SENSIBILISATION À L'ART URBAIN
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'art urbain est un support ludique pour amener les jeunes vers une pratique culturelle plus classique en stimulant leur intérêt pour une expression contemporaine d'art graphique. . Il s'agit de casser "cette barrière" virtuelle entre la jeunesse et les lieux de diffusion culturelle. Cela permet également une appropriation des codes et normes par un groupe qui pense souvent que l'art urbain se limite au graffiti dans des lieux interdits. La fresque sera réalisée par les jeunes mais choisie par un ensemble de citoyens qui voteront dans le cadre d'une petite exposition.
ACTIONS À MENER	Ateliers initiation au graffiti, exposition du travail rendu dans le quartier vécu, sorties expositions art urbain et contemporain.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Service jeunesse et direction des affaires culturelles, service des domaines, du cadastre, de la voirie, de la propreté, de la communication et les archives
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Artistes professionnels ➤ Sorties, expositions et musées ➤ Sécurisation des espaces de travail

	FICHE N°12 : SENSIBILISATION À L'ART URBAIN
CALENDRIER DE RÉALISATION	Une année complète est nécessaire pour tenir un échéancier qui a du sens. ➤ 1^{ère} étape : visites régulières d'expositions ayant un lien avec l'art urbain. Projection de films (faire le mur de Banksy) et consultation d'une bibliographie. ➤ 2^{ème} étape : atelier art plastique avec réalisation de croquis pour une exposition. ➤ 3^{ème} étape : exposition avec élection de la fresque à réaliser. ➤ 4^{ème} étape : réalisation de la fresque afin de s'approprier une partie du territoire (maison de quartier ou stade) fréquentée régulièrement par les jeunes.
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Eveil à la culture
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ L'adhésion et la reconnaissance des Saint-Mauriens au projet ➤ Appropriation du projet par les jeunes participants

	FICHE N°13 : MINIS SÉJOURS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Dans le cadre des activités de l'ALSH des Rives de la Marne, il s'agit de proposer des mini séjours pour une vingtaine d'enfants en Ile-de-France. L'objectif est de permettre aux jeunes d'appréhender la vie en collectivité, de découvrir un environnement différent de celui dans lequel ils évoluent habituellement et de pratiquer des activités sportives nouvelles.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Activités Périscolaires, Relai jeunesse
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 directeur ➤ 2,3 animateurs ➤ Budget : 5.000 €
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Chaque été

	FICHE N°13 : MINIS SÉJOURS
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Faire découvrir des activités sportives aux enfants du QPV(tir à l'arc, canoë...) et les amener à avoir une pratique régulière ➤ Favoriser le vivre ensemble
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'inscription ➤ Bilan de l'équipe d'animation ➤ Questionnaire satisfaction enfant

	FICHE N°14 : AIDE À L'IMPLANTATION OU AU SOUTIEN D'ACTIVITÉS SPORTIVES
DESCRIPTION DE L'ACTION	Aide à l'implantation d'activités sportives au sein du quartier vécu. Le quartier ne dispose intra muros d'aucune installation sportive couverte et que d'un city stade de petites dimensions. Pour permettre la pratique sportive de proximité, plusieurs associations ont proposé des actions locales ne nécessitant que peu ou pas d'infrastructures lourdes, ou même des infrastructures démontables. L'objectif est de les soutenir par une aide à la mise en place des animations et une diffusion large de l'information. <u>Actions à mener :</u> Divers ateliers d'initiation aux pratiques sportives ayant pour but de déboucher, à terme, sur une pratique régulière au sein du quartier vécu ou dans les installations sportives adaptées et situées à proximité immédiate.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	La direction Animation Jeunesse et Sport portera les actions de soutien pour la ville en répartissant les missions au sein des services : ➤ De la Jeunesse (R.E.L.A.I.) pour la sensibilisation et l'information d'une partie du public, ➤ Des sports pour la mobilisation des acteurs associatifs locaux et l'aide à l'expression des besoins, ➤ De l'Animation pour le soutien logistique à la mise en place +Bailleur I3F,Associations, DDCS, Conseil départemental et régional, CCAS...

	FICHE N°14 : AIDE À L'IMPLANTATION OU AU SOUTIEN D'ACTIVITÉS SPORTIVES
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	Moyens humains : ➤ Un agent du service des sports pour la formalisation des besoins et des possibilités et la coordination des interventions des services de la ville, ➤ Les agents du service jeunesse dans le cadre du relais d'informations auprès de jeunes que ce soit au sein de la structure « R.E.L.A.I. jeunesse » ou au sein du « Club ados », ➤ Les agents du service des fêtes pour l'éventuelle mise en place d'infrastructures provisoires Moyens financiers : ➤ A préciser, en ce qui concerne les infrastructures en fonction de l'évolution des projets associatifs, ➤ Subventions à étudier en fonction des actions réalisées et des financements extérieurs possibles, ➤ « Coupons sports » délivrés par la ville. Moyens techniques : ➤ Ces moyens sont existants au sein de la ville, seule leur mobilisation est nécessaire,
CALENDRIER DE RÉALISATION	Lors des périodes de vacances scolaires pour les projets nécessitant une grande amplitude horaire. Dès la rentrée de septembre pour les activités régulières moins gourmandes en temps et en infrastructures.
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Amener les habitants du quartier à découvrir diverses activités sportives adaptées aux différents publics ➤ Faire partager les « valeurs du sports », notamment sur les plans de la santé, de l'éducation et de la socialisation ➤ Dynamiser la résidence des rives
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de participants aux actions locales ne nécessitant pas l'inscription aux associations. ➤ Retombées en termes d'adhésions (soutenues par les coupons d'aide à la pratique sportives délivrées par la ville, ou par le CCAS) auprès des associations participantes. ➤ Questionnaires et enquêtes de satisfaction au public lors des actions et des manifestations.

Résultant de cette fiche, le club de hockey sur gazon propose une initiation puis une cotisation à 0€ pour les premiers mois d'inscriptions.

D'autres clubs, tels que la VGA proposent des animations sportives sur le QPV afin de faire découvrir les sports que les enfants pourraient pratiquer.

	FICHE N°15 : ATELIER DE MÉDIATION ARTISTIQUE
DESCRIPTION DE L'ACTION	La Médiation Artistique constitue un moyen de lutter contre les difficultés et échecs que rencontrent les individus à travers la production d'œuvres artistiques. L'action porte sur la constitution d'un groupe de 10 à 12 personnes résidant dans le quartier des Rives de la Marne, qui souhaitent retrouver la confiance dans leur potentiel et agir pour améliorer leur quotidien. Ce temps d'expression artistique (médium peinture ou argile) doit permettre par la suite d'intégrer un groupe de discussion pour pratiquer un travail social avec le groupe sur un thème choisi en groupe par le groupe.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Association Dynamis'action « créer pour mieux vivre », la ville, autres associations
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Local pour pratiquer la médiation artistique une demi-journée par semaine ➤ Matériels pour la pratique de l'argile et la peinture ➤ Activité bénévole par un professionnel diplômé
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Dès l'obtention d'une salle
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Permettre aux personnes de s'exprimer à travers l'art thérapie ➤ Permettre aux personnes d'avoir confiance dans leur potentiel
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'inscrits ➤ Assiduité ➤ Harmonie et solidarité dans le groupe ➤ L'expression artistique

4) Prévention de la délinquance et citoyenneté

L'objectif est de restaurer un cadre de vie serein car le sentiment d'insécurité est prégnant dans le quartier prioritaire avec des phénomènes de trafics, de repli communautaire, de sentiment d'abandon. De fait, la ville va relancer le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ainsi que le Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

Les orientations seront définies par la stratégie territoriale de prévention de la délinquance en cours d'élaboration, qui devront faire référence au Plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.

Une attention particulière sera apportée au quartier prioritaire dans le cadre de ces instances.

Cet item a pour préalable l'amélioration et la connaissance des phénomènes de délinquance en centralisant les données des différents partenaires par l'adaptation des outils statistiques.

Les **objectifs** sont de favoriser l'éducation à la citoyenneté, la prévention de la gestion des conflits et de la violence à destination des jeunes, de renforcer les actions de prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales et de renforcer des opérations liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité.

Action transversale

	FICHE N°16 : PRÉVENIR LES DANGERS D'INTERNET ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA RADICALISATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	Internet joue un rôle de plus en plus important dans les processus de radicalisation. L'enseignement est un lieu essentiel de transmission de valeurs et de prévention. Il est donc essentiel d'amener les collégiens à réfléchir sur les dangers d'une mauvaise utilisation des outils technologiques et de les prévenir contre les risques potentiels. Cette action de prévention et de sécurité contre le radicalisme est impulsée par le CLSPD au travers de sa stratégie territoriale auprès des collégiens de la commune de Saint-Maur-Des-Fossés. Lors d'une session d'environ 1h30, il sera abordé, avec les élèves de 4ème des collèges de la ville, les questions relatives à la citoyenneté et la laïcité et notamment le phénomène de radicalisation. Des simulations d'inscriptions sur les réseaux sociaux permettront de travailler de manière pédagogique et concrète. Elles permettront d'engager le débat et d'apporter des conseils contextualisés. Les collégiens ciblés bénéficieront de ressources pédagogiques et d'outils adaptés. Une session pourra être organisée auprès des professeurs volontaires. Une soirée est également prévue pour les parents afin de les conseiller et de les aider dans leur mission éducative contre les phénomènes de radicalisation. Une action renforcée pour les jeunes du quartier prioritaire "les Rives de la Marne", ancien "Pont de Créteil" sera mise en place.

	FICHE N°16 : PRÉVENIR LES DANGERS D'INTERNET ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA RADICALISATION
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction de la politique de la ville, Police nationale / police municipale, Cabinet de consultant en mission d'ingénierie, Associations ciblées
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Prestataire formation ➤ Budget prévisionnel de l'action : 11.400€
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Informer et donner des conseils à destination des jeunes et de leurs parents sur les susceptibles dangers et guider pour une meilleure utilisation des outils. ➤ Amener les jeunes à porter un regard critique sur leurs usages d'internet et prévenir les dérives. ➤ Éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'élèves participants ➤ Document synthétique reprenant les éléments recueillis dans le dépouillement du questionnaire donné aux collégiens ➤ Evaluation des problématiques et dangers identifiés (violences, addictions...) ➤ Elaboration de fiches actions opérationnelles à destination des enseignants ➤ Préparation d'actions de prévention dans le cadre du CLSPD

	FICHE N°17: MÉDIATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	Développer des postes de médiateurs au sein du quartier pour : ➤ Porter l'information, ➤ Aller vers les habitants du quartier prioritaire et instaurer un dialogue ➤ Etre l'interface entre les usagers et les institutions pour les orienter vers les services compétents ➤ Désamorcer les situations conflictuelles ➤ Soutenir la vie associative de proximité

	FICHE N°17: MÉDIATION
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Police municipale, Service jeunesse, Conseil Départemental
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Financement des agents de médiation
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Baisse de la délinquance ➤ Baisse du sentiment d'insécurité ➤ Amélioration de l'image du quartier
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'habitants rencontrés ➤ Baisse des faits de délinquance ou impliquant des habitants du quartier

	FICHE N°18 : DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES TIG ET MESURES DE RÉPARATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le développement des TIG et des mesures de réparation reste une thématique majeure à développer dans la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et particulièrement avec le quartier prioritaire. Le travail d'intérêt général est une peine prononcée par la juridiction de jugement à la place de l'emprisonnement avec l'accord du condamné. Il consiste en l'accomplissement d'un travail non rémunéré d'une durée variable dans un délai maximum de 18 mois au profit d'une personne morale de droit public, d'une personne morale de droit privée ou d'une association ; <u>Actions à mener :</u> ➤ Développement du nombre et de la qualité des postes d'accueil de personnes condamnées à des TIG ou à des mesures de réparation, - Réduire le délai d'application des peines, - Développer l'accueil de mineurs et de femmes dans les services municipaux,

	FICHE N°18 : DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES TIG ET MESURES DE RÉPARATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Diversifier les capacités d'accueil de la ville en trouvant des postes à vocation administrative, pédagogique ou d'ouverture sur des métiers permettant une insertion ➤ Développer un suivi post-peine préfigurant une réelle réinsertion professionnelle ➤ Réactiver le groupe de travail constitué, à l'échelle communale, de l'ensemble des structures pouvant accueillir des TIG et mesures de réparation, - Structurer la relation Ville de St Maur des Fossés / PJJ par une convention.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Services de la ville, coordinatrice du C.L.S.P.D, SPIP, PJJ, Conseil Départemental, associations agréées
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Les agents encadrants
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Limiter la récidive ➤ Prévenir la délinquance ➤ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de personnes prises en charge ➤ Nombre de postes disponibles ➤ Hausse ou baisse du délai d'exécution des peines ➤ Sociologie des personnes condamnées accueillies (évolution à la hausse ou à la baisse de ces indicateurs).

5) Santé

Les partenaires font le constat partagé de l'importance de la demande de soins de bon nombre d'habitants du quartier prioritaire. La précarité de la population amène quelques spécificités en termes de santé : accès aux soins difficiles. Les données font état du vieillissement de la population et d'une santé dégradée (forte prévalence de diabète). Des besoins spécifiques existent en matière d'addictions et de santé mentale.

Il convient de prévenir les risques médico-sociaux, les comportements à risque, promouvoir une alimentation saine et faciliter l'accès aux soins.

Il est nécessaire de créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur le quartier d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre plus accessibles les services et apporter des réponses adaptées.

Les **objectifs** sont de renforcer les actions de prévention et d'information en informant et sensibilisant les publics et de favoriser l'accès aux droits et aux soins et accompagner les publics les plus en difficultés en permettant l'accès à tous aux parcours de santé. Parmi les dispositifs transversaux envisageables, il est possible d'examiner la création d'ateliers santé-ville (ASV).

	FICHE N°19 : ATELIERS CULINAIRES ET ACTION DE SENSIBILISATION
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'acte de manger se décline beaucoup plus largement qu'à travers la satisfaction d'un besoin biologique. Il se trouve au carrefour de l'affectif, du culturel et du social. Le patrimoine culturel est également déterminant dans la construction de la trajectoire alimentaire. Il s'agit de l'existence de modèles, repérés ou non, qui déterminent les comportements. L'influence culturelle est présente dès la naissance et s'enrichit par la suite. Le repas est aussi un moment de partage qui est propice à la discussion entre les personnes. Ce projet a pour but d'initier les jeunes à différentes pratiques culinaires et permet également de les sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée. Il s'agit d'ateliers de préparations culinaires suivis de dégustations ou repas avec ouverture sur le quartier. D'autre part, des actions de sensibilisation et des animations pourraient être organisées en pieds d'immeuble et à l'école des Chalets.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Club ados, service enfance et loisirs, cuisine centrale, service des conseillers déchets, maison des associations, les familles des jeunes.

	FICHE N°19 : ATELIERS CULINAIRES ET ACTION DE SENSIBILISATION
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ L'équipe d'animation du club ados d'Arsonval ➤ Des animateurs des centres de loisirs maternels et élémentaires ➤ Des récipients et ustensiles de cuisines, des produits et matières premières nécessaires à la réalisation des recettes.
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Dès 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Alimentation plus variée et plus équilibrée ➤ Incitation à travailler la matière première et non à acheter des plats préparés souvent riches en matière grasse
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de participants ➤ Capacité des utilisateurs à cuisiner de manière autonome

6) Relations intergénérationnelles

Le quartier est marqué par un vieillissement observé. Il est nécessaire de favoriser la coexistence des habitants, tout en facilitant le maintien des populations sur site.

L'objectif est de favoriser les rencontres intergénérationnelles visant notamment à rompre l'isolement des seniors et améliorer la connaissance mutuelle pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

	FICHE N°20: MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER DE PROGRAMMATION D'UNE SÉANCE DE CINÉMA
DESCRIPTION DE L'ACTION	Investir les habitants du quartier dans la programmation et l'organisation d'une séance de cinéma dans le but de : ➤ Sensibiliser et initier les habitants à l'art cinématographique ➤ Favoriser l'ouverture culturelle ➤ Créer un espace de partage et d'échange ➤ Créer du lien au travers de la construction d'un projet fédérateur <u>Actions à mener :</u> ➤ Création d'un groupe d'habitants motivés à caractère intergénérationnel lien à créer avec Ciné Village, ...)

	FICHE N°20: MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER DE PROGRAMMATION D'UNE SÉANCE DE CINÉMA
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Choix d'une thématique pour le projet ➤ Choix d'un lieu de diffusion ((Lido, séance plein air dans le quartier, projection dans une salle du quartier, lien à créer avec Ciné Village, ...)) ➤ Choix du(des) film(s), à l'issue d'un parcours de découverte cinématographique ➤ Choix du (des) invité(s) et prise de contact ➤ Choix d'animation avant et/ou après la projection : première partie musicale, court-métrage existant, court-métrage à créer, buffet participatif... ➤ Promotion de la soirée : création d'affiches, de flyers, de bandes annonces
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Cinéma municipal Le Lido, direction de la communication, Saint-Maur Animation, direction scolaire, direction périscolaire, direction action sociale, associations locales, EDS, ...
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Moyens humains : un médiateur du cinéma (de l'équipe du Lido ou bien intervenant extérieur), des relais dans le quartier (animateurs, travailleurs sociaux, ...) ➤ Moyens financiers : un budget pour rémunérer l'intervenant extérieur, la location des films, les outils de promotion, ... ➤ Moyens techniques : un écran, un vidéoprojecteur, un ordinateur
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Constitution du groupe : automne 2015 ➤ Réunions du groupe : de janvier à mai 2016 ➤ Aboutissement du projet : juin 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Mise en place d'une dynamique dans le quartier ➤ Mobilisation large des habitants ➤ Création d'un lien entre le Lido et les habitants du quartier ➤ Modification de la perception de l'action culturelle municipale par les habitants ➤ Création de lien entre les habitants du quartier « Rives de la Marne » et les habitants des autres quartiers
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Assiduité de la participation aux réunions du groupe ➤ Public présent lors de la séance : nombre de personnes présentes, mixité des publics, appropriation et adhésion des habitants ➤ Evaluation de la satisfaction des participants et du public, via un questionnaire

■ PILIER CADRE DE VIE

A la différence de certains contrats de ville, le diagnostic n'a pas identifié de problèmes de rénovation urbaine. La qualité du logement est bonne, avec des observations sur l'entretien du patrimoine de deux bailleurs (côté Chevreul).

Un dialogue doit s'engager avec ces derniers afin de conforter la qualité des logements. Toutefois, on relève une forte demande d'actions visant à protéger le cadre de vie et rendre plus attractif le quartier, notamment pour favoriser la mixité sociale.

7) Habitat et cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie de proximité est un préalable au développement social et urbain d'un quartier. De la qualité des espaces dépend aussi leur appropriation par tous les habitants et renforce ainsi l'attractivité du quartier. Les bailleurs doivent être particulièrement associés à cette priorité car l'essentiel de l'espace ouvert relève de leur domaine privé. Plusieurs problèmes ont été relevés, dont le stationnement, l'entretien des véhicules et la gestion des déchets (collecte, tri, dépose).

Par ailleurs, une réflexion doit être ouverte sur le logement et les parcours résidentiels des habitants, avec la prévention du risque locatif, ainsi qu'avec une réflexion sur le peuplement favorisant la mixité et l'accès à la propriété. La baisse de TVA pour la construction dans et autour des quartiers prioritaires (taux à 5,5%) pourrait faciliter l'offre de logements et favoriser la mixité.

Les **objectifs** sont de renforcer les relations entre les différents acteurs du quartier (habitants, bailleurs, institutions, associations...) pour un meilleur « vivre ensemble », mettre en valeur, préserver et développer le cadre de vie (tri sélectif, jardins partagés...) en impliquant les habitants dans la gestion durable de leur quartier et la propreté et de valoriser les initiatives citoyennes pour l'amélioration du cadre de vie et pour la mise en œuvre d'une démarche participative.

	FICHE N°21 : CRÉATION D'UN ATELIER MÉCANIQUE URBAIN
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le constat est établi qu'un certain nombre de résidents pratiquent sur les parkings communs, à ciel ouvert, des interventions sur leurs véhicules personnels. Il en découle une occupation abusive de nombres de places de stationnement, accueillant des véhicules en panne fortement dégradés et parfois à l'état d'épave. Les interventions sont d'ordre mécanique (toutes pièces confondues) ou des réfections de carrosserie. Il s'agit d'une véritable nuisance au quotidien, générant par ailleurs des comportements illicites (vidange sauvage sur les parkings et espaces verts).

	FICHE N°21 : CRÉATION D'UN ATELIER MÉCANIQUE URBAIN
DESCRIPTION DE L'ACTION	Pour répondre aux besoins d'une population à ressources limitées et résoudre les nuisances dues à ces activités « sauvages », il est proposé la mise en place d'un atelier de maintenance et de réparation mécanique urbain avec : ➤ La mise à disposition d'un local ➤ La désignation d'un responsable du site et d'un professionnel dans le domaine de la mécanique ➤ L'investissement en matériaux indispensables à cette activité ➤ La détermination des bénéficiaires et des conditions d'accès ➤ L'établissement d'une charte d'utilisation de l'atelier avec une tarification adaptée
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des services techniques (Garage Municipal), Centre de formation continue (AFORPA) Saint-Maurice
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	<u>Moyens humains</u> ➤ 1 responsable de site ➤ 1 mécanicien ➤ 1 jeune en apprentissage (volet insertion) <u>Moyens techniques</u> ➤ Matériels et matériaux nécessaires à l'activité de mécanique : table de préparation mécanique, compresseur, pont élévateur et outils spécifiques ➤ Equipements de travail Budget : A déterminer
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Permettre aux populations locales d'assurer à un coût très réduit les interventions d'entretien courant de leur véhicule ➤ Réduire considérablement le nombre de véhicules ventouses ➤ Diminuer les déchets liés à l'activité mécanique (huiles de vidange par exemple) ➤ Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté

	FICHE N°22 : SENSIBILISATION À LA COLLECTE DES DÉCHETS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Il est constaté régulièrement des comportements déviants concernant la dépose des déchets de toute nature : espaces publics encombrés de déchets, jet de déchets par les fenêtres, non respect des règles de tri. L'objectif est de mettre en place des actions de forte sensibilisation à la collecte des déchets et au tri sélectif auprès de la population de ce quartier. ➤ Réalisation de documents de communication adaptés aux résidents du quartier (affichage dans les halls d'immeuble et dans le local de stockage des conteneurs) – mise en place de pictogrammes ➤ Sensibilisation sur les problèmes d'hygiène et de sécurité (présence de verre pilé, de seringues usagées...) en pied d'immeuble ➤ Animations pédagogiques auprès des enfants et des adultes : nettoyage du site avec fourniture d'équipements (gants) Il est envisagé l'embauche d'un agent de propreté à mi-temps.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	I3F, Ville (service de la collecte des déchets), Ecophylle
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	<u>Moyens humains</u> ➤ 1 correspondant ville (conseiller déchets) <u>Moyens techniques</u> ➤ Matériel de communication Budget : A déterminer
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ A déterminer
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Plus grand respect des espaces communs du site ➤ Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de participants aux actions ➤ Volumes de déchets recyclés ➤ Indice de salissure des espaces publics

	FICHE N°23 : DÉVELOPPEMENT DE JARDINS PARTAGÉS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le jardin partagé est une espace vert cultivé et animé par les habitants. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre générations et cultures et permet de développer du lien social. Outre l'activité de jardinage, des animations festives, éducatives, culturelles, artistiques ou d'insertion sont proposées (repas et fêtes de quartier, cours de jardinage, expositions). Le « troc » de plants s'y développe, permettant souvent de retrouver des variétés propres à certaines régions ou pays. Les jardins partagés participent pleinement à la préservation de l'écosystème urbain : pas de pesticides chimiques, récupération de l'eau de pluie, compostage, paillage, développant un esprit de citoyenneté écologique. Trois jardinières ont déjà été mises en place par le bailleur I3F sur la résidence « Les Rives de la Marne ». Les premières étapes de sa création : ➤ Recherche du ou des lieux d'implantation : le jardin est un projet de quartier et la parcelle retenue devra se trouver dans un périmètre restreint, de préférence en pied d'immeuble ➤ Concertation avec les habitants sur les aménagements à prévoir, la répartition de l'espace, le mode de culture et les activités proposées ➤ Elaboration d'un règlement intérieur.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville- service de l'environnement et des espaces verts, les animateurs nature, I3F + l'entreprise qui a en charge l'entretien des espaces extérieurs, Ecophylle, le réseau national des jardins partagés « Jardin dans tous ses états », l'école d'horticulture et de paysage Dubreuil (Paris XII)
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	<u>Moyens humains</u> ➤ 1 animateur jardin formé aux techniques de jardinage et culture biologiques de préférence (association de quartier) ➤ 1 correspondant avec l'entreprise en charge de l'entretien de la parcelle ➤ 1 correspondant ville <u>Moyens techniques</u> ➤ Matériels de jardinage ➤ Local de stockage ➤ Apport de terre végétale ➤ Planches bois pour délimiter les parcelles Budget : A déterminer

	FICHE N°23 : DÉVELOPPEMENT DE JARDINS PARTAGÉS
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Préparation du terrain : automne / hiver ➤ Période de plantation : mars à juin ➤ Récolte et animations : mai à septembre
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Sensibilisation à l'écologie et au cycle de vie des plantes ➤ Création d'un îlot de biodiversité en lien avec la trame verte et bleue locale ➤ Plus grand respect des espaces verts du site ➤ Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté ➤ Amélioration des liens intergénérationnels et culturels ➤ Convivialité
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de participants et leur classe d'âge ➤ Nombre d'ateliers jardinage mis en place ➤ Surfaces et nombre de parcelles

Action transversale

	FICHE N°24 : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'IMPAYÉS DE LOYERS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Afin de prévenir les expulsions, une commission d'impayés de loyers a été mise en place. Après contact avec le bailleur principal (I3F), un processus d'actions a été défini. La signature d'une convention entre I3F, le CCAS de St Maur des Fossés, l'EDS de Joinville devrait intervenir mi juin 2015. Le CCAS considère que l'impayé de loyers est la partie émergée d'autres problèmes. Cela nécessite donc une intervention le plus en amont possible, avec le recours à des Conseillères d'éducation familiale ou l'intervention des Assistantes sociales du CD.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction de l'action sociale, service logement, EDS, CCAS

	FICHE N°24 : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'IMPAYÉS DE LOYERS
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 directeur (ou adjoint) CCAS ➤ Conseillères sociales du CCAS ➤ Chef du service logement ➤ Représentant du bailleur ➤ Représentant de l'EDS
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Identifier les foyers à risques ➤ Prise de conscience de la nécessité de régler son loyer ➤ Eviter les procédures contentieuses et le surendettement ➤ Orienter les ménages en difficultés vers les organismes de soutien (CAF, assistante sociale, BdF.....) ➤ Meilleures coordinations avec les bailleurs
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Niveau à la baisse des procédures contentieuses ➤ Bilan après chaque commission ➤ Détection du nombre de foyers concernés.

Action transversale

	FICHE N°25 : MODIFIER LA PERCEPTION DU QUARTIER
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le quartier doit bénéficier d'une revalorisation de son image afin d'être mieux perçu par les résidents et les futurs locataires. Ce quartier cumule de nombreuses difficultés : trafics, incivilités, absence de mixité sociale... Cependant il présente aussi des atouts : ➤ Diversité du parc locatif, loyers attractifs... ➤ Réhabilitation récente ➤ Situation par rapport aux divers transports en commun ➤ Présence d'associations, d'une crèche parentale.

	FICHE N°25 : MODIFIER LA PERCEPTION DU QUARTIER
DESCRIPTION DE L'ACTION	Afin de revaloriser ce quartier, il pourrait être opportun de développer des actions telles que : ➤ Créer un « flyer » qui serait remis aux nouveaux arrivants par le bailleur ou aux demandeurs de logements reçus en mairie. Ce document présenterait les atouts, des images valorisantes, les services présents, les coordonnées des intervenants sur le site. ➤ Mettre en place des balades urbaines pour présenter les forces et faiblesses du quartier et inviter les habitants à se réapproprier les espaces urbains. C'est un moyen de croiser les points de vue, de ressentir, de comprendre, de co-réaliser. ➤ Marquage au sol permettant la personnalisation des espaces extérieurs par le prisme du développement durable et de messages éducatifs.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ecophylle, Ville-service logement, service communication, bailleurs et gardiens
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Responsable et agents du service logement ➤ 1 graphiste ➤ 1 animateur
CALENDRIER DE RÉALISATION	Rentrée 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Meilleure perception de la résidence ➤ Adhésion des candidats ➤ Amélioration de la vie locale ➤ Meilleure connaissance des atouts par les occupants actuels
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'acceptation suite aux visites des logements ➤ Baisse des questions liées aux services présents

	FICHE N°26 : RENFORCEMENT DU LIEN AVEC LES BAILLEURS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Il a été identifié un manque de connaissance et de coordination entre le service logement et le principal bailleur de la résidence. Ainsi, lors d'échanges avec des locataires ou par courrier, sont apparus les points suivant : ➤ Sous occupation dans les logements ➤ Sur occupation dans les logements ➤ Isolement des personnes âgées ➤ Problématique des handicaps Il est donc nécessaire de rénover le lien entre le service logement et les différents services du bailleur. Pour ce faire, il est proposé de : ➤ Partager les informations de contacts (service logement, services gestion ou contentieux du bailleur) ➤ Formaliser des échanges d'informations vis à vis des réclamations reçues (ex : handicapé demandant un Rdc, personne seule voulant un logement plus petit...)
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Bailleurs, Ville- service logement
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Responsable du service logement ➤ Représentant du bailleur ➤ Gardiens du site
CALENDRIER DE RÉALISATION	Toute l'année
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Meilleure satisfaction des locataires ➤ Fluidité dans les relations avec le bailleur ➤ Renforcement du sentiment de performance des agents
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Baisse de l'insatisfaction ➤ Augmentation du taux de mutation

	FICHE N°27 : RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le «Défi Familles à Energie Positive » est une campagne de sensibilisation et de conseil du public sur la réduction des dépenses d'énergie par l'adoption de nouveaux comportements dans le logement. Cette campagne consiste à réunir des familles sous forme d'équipes (amis, voisins, collègues, parents d'élèves...) et c'est ensemble qu'elles essayent d'atteindre l'objectif de 8% d'économies d'énergie pendant la période de chauffe hivernale. Cette campagne prend la forme d'un jeu-défi collectif qui se déroule sur 6 mois, de décembre à mai, ponctué d'animations et d'événements récréatifs. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés participe depuis 3 ans et fait partie des Ville pilotes qui ont lancé le concours en Ile-de-France. L'objectif est de pouvoir proposer aux familles à faible ressources financières de faire des économies en s'intéressant de plus près aux factures énergétiques et en se réappropriant la maîtrise de leurs consommations d'énergie et d'eau. Proposer le défi Familles à Energie Positive avec un accompagnement adapté, aux familles en situation de précarité et aux travailleurs sociaux associés à la démarche ; ➤ Créer et adapter les outils et les méthodes à ce(s) public spécifique(s) pour favoriser la mixité des publics participant ; ➤ Former les animateurs pour répondre aux besoins du public "précaire". ➤ Capitaliser l'expérience pour faciliter l'approche et l'accompagnement des publics précaires dans les éditions à venir.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Bailleurs, Ville- service logementLes bailleurs sociaux, CCAS de Saint-Maur-des-Fossés, Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement (URBAM) et Direction des Services Techniques, Association Ecophylle , Association Prioriterre, Agence de l'énergie du Val de Marne (CAUE 94), Espace Des Solidarité (Conseil général du Val de Marne)
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 8 000 euros : - Fourniture des outils par Prioriterre - Animation du concours (Ecophylle ou l'Agence de l'énergie du Val de Marne : prise de contact avec les différents relais sociaux du département, proposition d'action aux relais sociaux, animation d'ateliers « économies d'énergie », aide au suivi des consommations d'énergie et d'eau des équipes créées)

	FICHE N°27 : RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
CALENDRIER DE RÉALISATION	D'octobre à mai (pendant la saison de chauffe ou potentiellement toute l'année)
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Baisse de la facture d'eau, d'électricité, de gaz, ... ➤ Maîtrise et connaissance des consommations d'énergie des ménages
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ % d'économie réalisée dans les différents domaines ➤ Economie d'énergie réalisée en Kwh ➤ Economie d'énergie réalisée en m3 (eau, gaz)

■ PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Le pilier développement économique et emploi occupe une place majeure en terme d'enjeux dans le contrat de ville. La définition de la nouvelle géographie prioritaire repose sur le critère revenu. Le quartier étant marqué par des difficultés économiques, il est impératif de mobiliser tous les acteurs pour favoriser le retour à l'emploi, ou développer l'activité économique sur le territoire.

Améliorer le taux d'emploi suppose une mobilisation collective forte et coordonnée de tous les partenaires pour redynamiser et développer le tissu économique et pour accompagner les résidents de manière adaptée vers l'insertion professionnelle durable.

Par ailleurs, ces problématiques constituent le cœur des difficultés rencontrées par les habitants. Toutefois, les interventions de la puissance publique sont soumises à la situation économique générale.

8) Emploi

Les **objectifs** sont d'accompagner le public dans sa recherche d'emploi en créant les conditions d'une bonne insertion des candidats à l'emploi par la prise en compte des spécificités, des enjeux de proximité, d'optimiser la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises et prendre appui sur les structures d'insertion (SIAE) et développer les dispositifs de formation répondant au mieux aux offres d'emploi du territoire et développer une offre de formation territorialisée en lien avec les besoins locaux en menant une étude prospective sur le potentiel d'emploi de la ville et des communes limitrophes. La protection des commerces de proximité est un autre enjeu.

	FICHE N°29 : AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI
DESCRIPTION DE L'ACTION	Afin de favoriser le retour vers l'emploi, il convient de mettre en place des permanences ou un lieu d'accueil, en vue d'assurer : ➤ Une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation. ➤ Des formations proposées en bureautique pour aider les demandeurs d'emploi à trouver du travail sur internet. ➤ L'animation d'ateliers thématiques (CV, entretien d'embauche, comportemental...) animés par le Pôle emploi ainsi que par des participants aux sessions de retour à l'emploi des cadres ➤ La promotion des contrats aidés ➤ Améliorer la lisibilité des actions menées par la Mission Locale et par Pôle Emploi <u>Fonctionnement :</u> Les services économiques pourront assurer tout ou partie de ces permanences Organisation d'ateliers 1 fois tous les deux mois
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services Économiques, Pôle emploi, Intervenants aux sessions de retour à l'emploi
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 permanent du département emploi des Services économiques ➤ animateurs de Pôle emploi ➤ animateurs des sessions de retour à l'emploi
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Rompre l'isolement des demandeurs d'emploi habitant dans le quartier en les accompagnant dans leurs démarches, ➤ Optimiser leurs chances de trouver rapidement un emploi.
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation ➤ Nombre de personnes suivies ➤ Chiffres de retour à l'emploi des habitants du quartier

Action transversale

	FICHE N°30 : ACTIONS À DESTINATION DES 16 – 25 ANS
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Information sur les services proposés par la Mission Locale, sur les offres départementales existantes (cité des métiers...) ➤ Organisation de réunions de présentation de l'École de la 2^{ème} chance ➤ Mise à disposition d'informations sur les formations existantes (AFPA, CIO...) ainsi que sur les métiers ➤ Accompagnement intensif des jeunes de moins de 26 ans délivré par Pôle Emploi ➤ Sensibilisation à la vie de l'entreprise : organisation de visites d'entreprises, recherche de stages... ➤ Développer les actions de parrainage ➤ Lutter contre le déficit de réseau des jeunes des QPV (CUI, contrat strater, emplois d'avenir...)
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services économiques, Chambres consulaires, Clubs de chefs d'entreprise, Pôle emploi, La Mission locale, La RATP, École de la 2 ^{ème} chance
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 permanent du département emploi des Services économiques ➤ Animations organisées avec nos partenaires en fonction des besoins. ➤ Chefs d'entreprise
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de 2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Déterminer la motivation des candidats à s'impliquer dans une réflexion sur le choix d'un métier, d'une formation ➤ Faire découvrir le monde de l'entreprise et le rôle qu'elle joue dans l'insertion sociale
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de personnes ayant demandé à suivre une information sur les métiers ➤ Nombre de personnes ayant demandé à participer et à suivre un stage en entreprises

	FICHE N°31 : MOBILISATION DES ENTREPRISES
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Connaître les possibilités des entreprises sur leur capacité à accueillir des jeunes en insertion professionnelle et inciter les sociétés à faire connaître leurs métiers ➤ Collecter les postes à pourvoir susceptibles de correspondre aux aptitudes du public ciblé. ➤ Organisation d'un 'speed-working' pour les 16-25ans. ➤ Information sur les dispositifs contrat unique d'insertion (CUI), Emplois d'avenir, « réussite apprentissage » ... ➤ Développer un réseau de parrainage
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services économiques, Réseaux d'entrepreneurs (BPI Prestige, Saint-Maur Entreprendre, CGPME, MEDEF, Mission locale, Pôle Emploi, Chambres Consulaires
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 1 permanent du département emploi des Services économiques
CALENDRIER DE RÉALISATION	Dès 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Sensibilisation des entreprises aux questions d'insertion dans le cadre d'un QPV ➤ Faire rencontrer et échanger les entreprises et les personnes en recherche d'insertion
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de jeunes accueillies en entreprises ➤ Nombre de nouveaux parrains

	FICHE N°32 : PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR LE BIAIS DU RAM
DESCRIPTION DE L'ACTION	Au sein du quartier prioritaire, ouverture d'une annexe fixe et permanente du RAM (Relais assistantes maternelles) à destination des assistantes maternelle (AM) du quartier et de ses abords. En effet, l'activité d'assistante-maternelle constitue un gisement d'emplois importants et revenus au sein du quartier.

	FICHE N°32 : PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR LE BIAIS DU RAM
DESCRIPTION DE L'ACTION	Cette annexe a pour objectif principal de ne proposer qu'un accueil aux assistantes maternelles et de ne pas proposer d'ateliers jeux. Cet accueil permettra d'informer, conseiller, accompagner, soutenir les AM sur les conditions et les évolutions de leur statut, sur un point fait de leur situation professionnelle vis-à-vis de leur agrément, de la PMI, de leur recherche de garde et des réseaux mis en œuvre, du contenu de leurs prestations d'accueil, de leur positionnement vis-à-vis des parents, etc. Ce projet a pour objectif de professionnaliser les AM dans leur prestation d'accueil, de favoriser un retour à l'emploi pour les AM éloignée de l'emploi ou aider à l'entrée dans l'emploi d'AM. <u>Actions à mener :</u> Cette annexe du RAM pourrait s'organiser avec la présence d'1 des 2 animatrices du RAM : ➤ Un après-midi ou une matinée par semaine pour les AM qui ne gardent pas d'enfants dans la journée. ➤ En soirée avec les AM qui gardent des enfants en journée. ➤ Sous forme d'entretiens individuels sur Rdv en journée ou en soirée. ➤ Sous forme de sessions d'accueil tout public pour des échanges d'informations, conseils, pratiques entre plusieurs AM. Mise à disposition de documentations, d'affiches publiques, inscriptions aux prestations et manifestations du RAM, etc.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction Petite Enfance, RAM, PMI, CAF 94
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	Équipe du RAM = la responsable du RAM, la directrice-coordinatrice de la Direction Petite Enfance et en support administratif et informatique, la secrétaire du RAM. ➤ Un local mutualisé, tables, chaises, panneaux d'affichage, outils de convivialité. ➤ Budget de fonctionnement : projet pouvant être déposé dans le cadre des projets locaux financés sur les fonds propres de la Caf94 (3 000 € annuel en dépenses de fonctionnement courant + salaires) + cofinancement par des fonds Politique de la Ville. Valorisation du loyer du local mutualisé.
CALENDRIER DE RÉALISATION	A partir de 2016

	FICHE N°32 : PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR LE BIAIS DU RAM
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Retour à l'emploi des AM ➤ Reprise d'une activité économique locale ➤ Régularisation de la situation de travail des AM par rapport à la PMI ➤ Amélioration des pratiques professionnelles ➤ Qualité et sécurisation de l'accueil proposé ➤ Mixité sociale par une ouverture de ce mode de garde aux parents n'habitant pas le quartier ➤ Venue de familles vers ces AM ➤ Participation des AM de ce quartier aux prestations du RAM réparties sur le territoire de la Ville ➤ Lutte contre le travail dissimulé ➤ Atteinte des objectifs nationaux sur l'accueil individuel
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation des AM à l'annexe Parc Est, au RAM central, aux manifestations du RAM ➤ Comptabilisation des appels téléphoniques et contacts mail de ces AM ➤ Appréciation des relations professionnelles entre les AM et le RAM ➤ Appréciation des relations professionnelles entre les AM et la PMI ➤ Information donnée sur le nombre de contrats d'accueil signés

	FICHE N°33 : LES CODES DE L'ENTREPRISE
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'objectif est de faire comprendre l'organisation de l'entreprise et les codes qui la régissent, de sensibiliser au savoir, savoir-faire, savoir-être et aux postures adaptés et attendues par les recruteurs. Les ateliers mis en place seront co-animés avec des chefs d'entreprises. Ils seront déclinés au sein de SIAE, du RELAI jeunesse et des services économiques de la ville.

	FICHE N°33 : LES CODES DE L'ENTREPRISE
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	FACE94, Ville-Direction des Services économiques, RELAI jeunesse, Insertion Service, Approche
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ 2 collaborateurs de l'association ➤ 1 chef d'entreprise ou DRH
CALENDRIER DE RÉALISATION	Au 4 ^{ème} trimestre de l'année 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Meilleure connaissance des codes de l'entreprise ➤ Baisse du chômage au sein du QPV
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre d'ateliers ➤ Nombre de participants ➤ Questionnaire de satisfaction

9) Développement économique

il s'agit de mettre en place des actions concrètes visant, d'une part, à repérer, favoriser et accompagner les créations d'activités économiques et, d'autre part, à faire se rencontrer le champ de l'action économique et de l'insertion.

L'abaissement du taux de TVA peut un être un levier de développement économique des bordures de quartier, de même que l'exonération partielle de TFPB et l'exonération possible d'impôts locaux pour les commerces de proximité installés dans un QPV.

Les **objectifs** sont de favoriser l'activité économique dans les quartiers prioritaires, d'aider à la création d'entreprises, notamment en soutenant les jeunes et femmes entrepreneurs dans leur projet de développement et de promouvoir l'économie sociale et solidaire comme facteur de développement économique.

	FICHE N°34 : CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES
DESCRIPTION DE L'ACTION	Sur le site du quartier des Rives de la Marne, le département Création d'entreprise des Services économiques assurera des permanences ➤ Pré-information sur le contexte de la création d'entreprise et sur la cohérence « homme/projet ». ➤ Explication des aides à la création d'entreprise. ➤ Conseils juridiques sur le choix de la structure juridique ainsi que sur les démarches et formalités : aide à la rédaction des statuts, aide à l'élaboration de l'étude de marché. ➤ Accès à un rendez-vous gratuit chez un expert-comptable pour les créateurs qui créent une société. ➤ Accueil proposé au sein de la pépinière d'entreprises de Saint-Maur. ➤ Assistance pour la rédaction d'un plan de financement ainsi que pour les dossiers de demande de prêts., présentation de l'ADIE. ➤ En partenariat avec VMAPI (Val-de-Marne Actif Pour l'Initiative), information sur : 1 - Le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), 2 - Les prêts d'honneur, 3 - Les garanties d'emprunt bancaire – France Active Garantie : le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) ou le FGAP (Fonds de Garantie pour le développement des Ateliers Adaptés), 4 - Les subventions : Cap'Jeunes, Prime FAPE (Fondation Agir pour l'Emploi). <u>Fonctionnement :</u> Permanences ½ journée par semaine du département création des Services économiques Organisation d'ateliers en partenariat avec EGEE en fonction des besoins
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services Économiques, Ordre des experts-comptables du Val-de-Marne, Association EGEE

	FICHE N°34 : CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Le directeur des Services économiques ➤ Experts-comptables ➤ Membres d'EGEE ➤ VMAPI ➤ Chambres consulaires
CALENDRIER DE RÉALISATION	2016
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Que les créateurs optimisent leurs chances de succès par cet accompagnement personnalisé. ➤ Que les créateurs trouvent les financements adaptés à leur situation personnelle et à leur projet afin de leur permettre de le faire aboutir
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation ➤ Nombre de porteurs de projets aidés ➤ Pourcentage de dossiers ouverts par rapport au nombre de créations d'entreprise

	FICHE N°35 : INFORMATION SUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE
DESCRIPTION DE L'ACTION	➤ Mise à disposition de brochures d'information sur les SCOP ➤ Information sur les produits dédiés à l'économie solidaire : 1 - Les prêts du FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire) et de la SIFA (Société d'Investissement France Active)/FCP IE (Fonds Commun de Placement Insertion Emploi) 2 - Les garanties d'emprunt bancaire : la FAG (Garantie France Active) et le FGIE (Fonds de Garantie pour l'Insertion par l'Économie), 3 - Les subventions du Fonds de confiance. Promotion du concours lors des permanences entre le mois d'octobre et le mois de mai (la clôture des inscriptions étant le 31 mai).
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services économiques, Union régionale des SCOP, VMAPI, FACE94, Entreprises saint-mauriennes du secteur solidaire et social, RATP.

	FICHE N°35 : INFORMATION SUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE
CALENDRIER DE RÉALISATION	Dès l'automne 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Meilleure connaissance du dispositif des SCOP. ➤ Élargir les possibilités offertes aux créateurs.
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Taux de fréquentation des animations. ➤ Nombre des demandes de renseignements.

	FICHE N°36 : ACCOMPAGNEMENT AU CONCOURS TALENTS DES CITÉS
DESCRIPTION DE L'ACTION	Chaque année, le concours Talents des Cités récompense une quarantaine de créateurs d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Ville. Dans un contexte où la situation et l'image des cités ne s'améliore pas de façon spectaculaire, Talents des Cités est une opération positive et concrète organisée par les plus hautes institutions de l'Etat et soutenue par les grandes entreprises françaises. Au cours de ses permanences, les Services économiques se proposent d'assurer : ➤ La prospection et identification des créateurs susceptibles de concourir, ➤ L'aide au montage du projet, ➤ L'aide à la rédaction du dossier.
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Ville-Direction des Services économiques.
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Le directeur des Services économiques
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Fin 2015

	FICHE N°36 : ACCOMPAGNEMENT AU CONCOURS TALENTS DES CITÉS
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Modifier l'image des quartiers en valorisant tous ceux qui ont du talent ➤ Créer et pérenniser des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre des créateurs candidats.

	FICHE N°37 : INSERTION PAR L'ECONOMIE
DESCRIPTION DE L'ACTION	Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle durable. Les objectifs sont de : ➤ Mettre en place un partenariat avec les structures du territoire ➤ Accompagner et soutenir les personnes en difficultés du quartier prioritaire en définissant un projet professionnel afin de permettre l'accès à l'emploi durable ➤ Proposer un parcours d'accompagnement élaboré ayant pour finalité l'insertion professionnelle par une remise au travail progressive, une reconnaissance sociale, la découverte ou confirmation d'orientation professionnelle. Le recrutement portera sur des personnes du QPV bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi de longue durée. Dans un premier temps, ils seront testés dans les locaux de l'association sur des activités de ménage et de bricolages. Des ateliers techniques sont ensuite organisés afin d'acquérir ou de perfectionner des compétences et de connaître les règles de sécurité. Pendant cette période, les salariés sont rémunérés par l'association. Des missions de travail sont confiées progressivement. La première mission est toujours accompagnée. Les domaines d'activités portent sur de la manutention, de la manœuvre sur chantiers, du nettoyage, de l'entretien d'espaces verts, de la peinture, du paper peint, du revêtement de sol, de l'aide en cuisine, de la restauration collective et du service à la personne (ménage, repassage, bricolages, courses...) En parallèle, la personne de conseil en insertion aide le salarié à avancer dans son projet professionnel. Les missions confiées sont un tremplin pour prendre ou reprendre confiance et acquérir les savoirs nécessaires.

	FICHE N°37 : INSERTION PAR L'ECONOMIE
PILOTE / PARTENAIRES ASSOCIÉS	Insertion services, Direction des Services économiques, CCAS, Pôle Emploi, DIRECCTE, Conseil Départemental, Foyers, Approche, Mission Locale, EDS, RIAE
MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES	➤ Collaborateurs de l'association ➤ Le directeur des Services économiques
CALENDRIER DE RÉALISATION	➤ Fin 2015
RÉSULTATS ATTENDUS	➤ Reconstruction de l'individu ➤ Lever les freins à l'emploi ➤ Définir un projet professionnel ➤ Baisse du chômage au sein du QPV
INDICATEURS DE RÉSULTATS	➤ Nombre de chantiers ➤ Nombre de structures contactées ➤ Nombre de personnes accompagnées ➤ Nombre d'ateliers de valorisation de l'expérience professionnelle

IV/ GOUVERNANCE

L'élaboration du contrat de ville repose sur la mise en place d'un pilotage cohérent et partenarial. Pour atteindre les objectifs généraux du contrat, il convient de le faire reposer sur un cadre méthodologique rigoureux.

La mise en place et le suivi des actions seront suivis par des instances de gouvernance rassemblant l'ensemble des acteurs signataires (ville, conseils départemental et régional, Etat et services déconcentrés, bailleurs).

4.1 Comité de pilotage

Un comité de pilotage, instance décisionnaire, sera constitué avec l'ensemble des signataires du Contrat de ville. Le comité de pilotage est le garant des engagements pris. Il sera en charge d'analyser et de valider la programmation issue du contrat de ville, éventuellement révisée sur proposition du comité de pilotage technique ou les comités thématiques.

Le maire ou l'élue en charge du quartier, le préfet ou son représentant ainsi que les représentants de l'ensemble des signataires des plans d'actions opérationnels se réuniront au moins une fois par an.

4.2 Comité de pilotage technique

Un comité de pilotage technique, maître d'œuvre du contrat, sera constitué pour l'exécution des orientations, le suivi du contrat et la faisabilité technique, juridique et budgétaire. Il pourra soumettre des propositions au comité de pilotage en fonction de l'évolution du quartier ou pour aborder certaines difficultés de mise en œuvre. Le comité de pilotage technique permet un échange plus fin entre les partenaires.

Composition :

Le Maire ou son représentant ; Délégué du Préfet à la politique de la ville ; Direction Générale ; Direction de la politique de la ville ; Direction des partenaires conviés.

4.3 Réunions thématiques

Afin de rédiger le contrat de ville et identifier un plan d'actions, il a été convenu de travailler en ateliers thématiques sur les trois volets considérés comme prioritaires en réunissant l'ensemble des partenaires du contrat de ville (Etat, Département, Région, Commune, acteurs spécialisés ex : bailleurs sociaux, mission locale, CAF).

Ces réunions ont permis :

- d'identifier et de valider les objectifs opérationnels de chaque orientation stratégique,
- d'identifier les actions existantes et les actions manquantes, et d'identifier les dispositifs de droit commun existants ou mobilisables.
- d'identifier les partenariats de mise en œuvre.

Exemple composition groupe de travail Cohésion sociale/ axe sécurité :

Mairie : Maire-Adjoint en charge du quartier prioritaire

Coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Directeur PM ou son représentant

Conseil Général : Directeur de l'Association Départementale de Prévention spécialisée

Justice : Procureur-adjoint

Services de l'Etat : Délégué du Préfet

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Police Nationale : Commissaire

Transports en commun : Ratp

Bailleurs sociaux : I3F, Erigère

4.4 Conseil citoyen

La loi, dans son article 7, pose le principe fondamental de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants à travers la mise en place d'un Conseil Citoyen.

Outil essentiel de la démocratie participative, ce conseil doit permettre d'irriguer les réflexions des habitants et des acteurs de la société civile, tout en contribuant au suivi de la mise en oeuvre du Contrat de ville.

La composition de ce conseil repose sur une parité hommes-femmes et deux collèges (un collège constitué d'habitants, un collège constitué par des représentants associatifs et commerçants).

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et la neutralité.

Ils visent à atteindre plusieurs objectifs :

- permettre une meilleure adaptation des dispositifs de la Politique de la Ville
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes
- faire des quartiers prioritaires des terrains d'expérimentation de nouvelles pratiques de redynamisation de la démocratie
- limiter la défiance entre les habitants et les institutionnels

Ce conseil citoyen devra examiner, dès sa constitution, les propositions issues du cadre stratégique. Il aura pour mission de remonter les informations issues du quartier et de partager l'information.

Afin de constituer le Conseil Citoyen, un appel aux candidatures volontaires puis à un tirage au sort ont été effectués.

Une réunion a eu lieu le 9 juin pour informer les membres du conseil citoyen sur les objectifs et le fonctionnement du conseil ainsi que la démarche du contrat de ville.

La constitution formelle du Conseil Citoyen aura lieu avant la fin de l'année 2015 et après la réception de l'arrêté préfectoral validant la composition du conseil citoyen.

Il s'agit d'un acteur incontournable pour la bonne exécution du contrat de ville. Ses modalités de fonctionnement seront précisées lors de la première séance plénière.

V/ SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. La mesure de l'efficacité des actions menées est un enjeu essentiel des politiques publiques qui permet une vision prospective et de s'assurer de la bonne utilisation des ressources (efficience de la dépense publique).

Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire (cf. annexe relative aux conventions passées entre le Ministère de la Ville et les autres Ministères), le présent contrat de ville inclut des indicateurs dans chaque fiche action.

Au-delà de ces aspects liés à l'atteinte des objectifs, le suivi du contrat devra également intégrer :

- l'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles ;
- le suivi de l'engagement des crédits déployé sous la forme de tableaux de bord, mis à jour annuellement ;
- l'accompagnement des porteurs de projets associatifs.

La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats opérera selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiqueront leurs données. Ces éléments seront regroupés dans un bilan annuel porté à la connaissance du Comité de Pilotage.

VI/ ENGAGEMENTS PARTENAIRES

Les dispositifs de politique de la ville demandent une pleine coopération entre les différents acteurs. Celle-ci repose non seulement sur une participation à la gouvernance, mais également par les moyens mis en œuvre pour permettre la réalisation du Contrat de ville.

Les partenaires signataires seront parties-prenantes à l'exécution du Contrat.

Etat

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles (cf. Annexe). Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :
 - Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC
 - Mettre en oeuvre la charte « Entreprises et quartiers »
- Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :
 - Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
 - Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
 - Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
 - Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques
- Favoriser l'accession des résidents des QPV :
 - Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :
 - Contrats d'avenir
 - CUI secteur marchand et non marchand
 - Contrats Starter
 - Adultes relais
- Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :
Privilégier l'accès des habitants des QPV aux dispositifs de clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH

Cohésion sociale

Education et parentalité

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle
- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

Jeunesse

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- Doubler le nombre de missions de services civiques d'ici à fin 2016
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

Sport

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

Egalité femmes / hommes

- Mener des actions de préventions situationnelles avec des femmes (marches exploratoires des femmes)
- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

Culture

- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

Discrimination

- Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

Intégration

En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

Accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales d'aides aux droits (CDAD et ses antennes).

Prévention de la délinquance

Mener des actions liées aux engagements pris dans le cadre du Plan départemental de Prévention de la délinquance, décliné en trois priorités :

- Prévention des jeunes exposés à la délinquance,
- Prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et aide aux victimes,
- Amélioration de la tranquillité publique

Contribution de l'institution judiciaire

En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en oeuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes
- la gratuité du dispositif
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques

- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités
- Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit.

Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales -
- de participer au CLSPD ou CISPDP et aux groupes de travail pouvant y être mis en oeuvre
- d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de procédure pénale -
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur:
 - les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble à l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure

- les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale
- aux décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire la mise en oeuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT -
- de préparer les mesures de rappel l'ordre - article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République
- de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction
- d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général - TIG

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

Contribution de l'OFII, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

Engagements de l'Agence Régionale de Santé

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé.
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).

- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val de Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val de Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val de Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val de Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Engagements de l'Education Nationale

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

Améliorer les performances de notre système éducatif

Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers prioritaires de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'éducation nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite.

C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'éducation nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent contrat de ville.

Engagements de Pôle emploi

Pilier : Emploi et développement économique

A) RENFORCER LE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI AU BENEFICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIES DANS LES QPV.

Les Engagements Pôle emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
- SPO : délivrer les Offres de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail)
- Ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience)

- Formations individuelles ou collectives
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
- Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des Demandeurs d'emploi QPV
- Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les DE QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV les plus éloignés de l'emploi.
- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de PE
- Renouveler nos partenariats avec la Mission locale, le PLIE et Cap emploi

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de PE sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des Demandeurs d'emploi habitant les QPV :

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, MIN, sanitaire et social)
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating (TH, IAE, généralistes, jeunes,...)
- Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, mini site mobile jeune, ...
- Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi

- Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi
- Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH

B : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QPV

Les engagements Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des Demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pôle-emploi.fr – CV en ligne –
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations
- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils.
- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés,...
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités
- Promouvoir l'alternance

C : TRAVAILLER EN COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES DANS LES QPV

Les Engagements Pôle emploi pour « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des DE domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »), la santé
- Valoriser l'insertion (SIAE, PLIE)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, CFA...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, CCI, CMA, BGE ADIL, VMAPI, ADIE, Micro crédit...)
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1 - En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2 - En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3 - En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissement publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Région

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre renouvelé, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers de veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi
- amélioration du cadre de vie et mobilités
- cohésion sociale et citoyenneté et sur les axes transversaux des contrats de ville :
- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « actions politique de la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers socio-linguistiques, santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Anru et dans le cadre du volet territorial du CPEP 2015-2020.

Département

Par sa délibération n°2015-2.5.20 en séance du Conseil Départemental du 29 juin 2015, le Département a acté sa volonté d'être signataire des 12 contrats de ville et des conventions locales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national et régional du Val-de-Marne. Il a également adopté le principe de sept axes prioritaires d'intervention du Département dans les 12 futurs contrats de ville.

Une fois connus les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements concrets du Conseil Départemental sur tout ou partie de ces sept axes prioritaires et feront l'objet d'un passage en Commission permanente.

L'objectif de la politique du Département est que les quartiers en politique de la ville ne soient plus perçus comme des quartiers à difficulté mais à potentiels. Dans une logique d'un développement territorial équilibré et solidaire, cette transformation ne pourra se faire que s'ils deviennent de véritables quartiers de vie avec une réelle mixité fonctionnelle basée sur une fonction bien sûr d'habitat, mais également d'activité et d'emploi, d'éducation, de loisirs (culture et sports), et un cadre de vie de qualité (avec un habitat renouvelé, une desserte améliorée, des espaces naturels valorisés, des lieux de consommation adaptés aux besoins des habitants ...).

L'objectif également pour le Département est de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement). Ces 7 axes sont les suivants :

1 - Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents

2 - Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble

3 - Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège

4 - Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté

5 - Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers

6 - Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais

7 - L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais

En outre, le Conseil départemental a souhaité poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social et ne pas se limiter à cette nouvelle géographie prioritaire afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers sortants de cette nouvelle politique de la ville.

Commune

La Ville s'engage à

- MOBILISER des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de Ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population ;

- DEVELOPPER son effort envers le quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel ;
- FINANCER des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat ;
- ASSURER la coordination des actions visant à mettre en place un accompagnement renforcé des porteurs de projets et communiquer sur le dispositif.

Bailleurs

I3F

I3F, partie-prenante dans la mise en place et l'exécution du Contrat de Ville 2015-2020 de la commune de Saint Maur Des Fossés, réitère son engagement à s'inscrire dans une dynamique de mobilisation, permettant de répondre aux multiples enjeux à venir.

I3F mettra en place et participera à des actions concrètes visant à améliorer et faciliter le cadre de vie et le quotidien de ses résidents.

I3F mobilisera, l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire pleinement ses actions dans la démarche de ce nouveau Contrat de Ville et notamment, en élaborant en concertation avec la Ville et les habitants la convention de Gestion Urbaine de Proximité ainsi que de tout document de cadrage territorial relatif aux abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le QPV du territoire.

Pour I3F, cette contribution se veut le reflet de la cohésion et de l'esprit de partenariat qui doit trouver sa continuité dans la mise en oeuvre de collaborations quotidiennes notamment sur les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, d'équilibre social des quartiers, mais aussi de gestion urbaine de proximité.

ERIGÈRE

ERIGERE, en tant que signataire du contrat de ville de la commune de Saint-Maur-des-Fossés 2015-2020, s'engage à mettre en place des actions visant à favoriser les échanges entre résidents pour favoriser le respect et la solidarité entre les habitants du territoire. Les acteurs locaux seront notamment sollicités pour mettre en place des initiatives visant à soutenir les objectifs visés dans le cadre de la cohésion sociale.

Une attention particulière sera également accordée aux projets liés au développement durable et toutes actions relevant de l'innovation sociale et solidaire. Ainsi, ERIGERE mobilisera en concertation avec la Ville et les habitants, tous les dispositifs de droit commun, en s'appuyant principalement sur les ressources identifiées dans la convention d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le QPV du territoire.

Ces engagements traduisent la volonté et la mobilisation d'ERIGERE pour répondre aux enjeux fixés dans le cadre de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie ainsi que du développement économique et de l'emploi.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 28 septembre 2015

Signataires du contrat de ville

Monsieur Le Préfet du Val-de-Marne

A stylized black ink signature, possibly reading 'T. Leleu', enclosed within a large, hand-drawn oval.

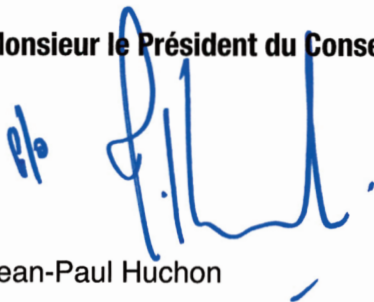
Thierry Leleu

Monsieur le Député-Maire de Saint-Maur-Fossés

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Sylvain Berrios'.

Sylvain Berrios

Monsieur le Président du Conseil Régional

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Jean-Paul Huchon'.

Jean-Paul Huchon

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Christian Favier

Madame la Procureure de la République

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Nathalie Becache'.

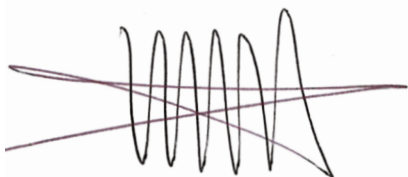
Nathalie Becache

**Madame la Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale**

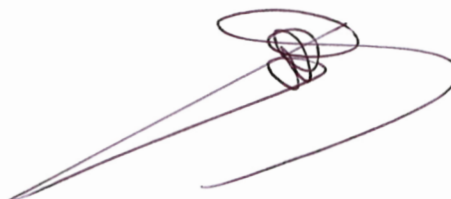
A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Elisabeth Laporte'.

Elisabeth Laporte

L'Agence Régionale de Santé



Pôle Emploi



La Caisse d'Allocations Familiales



La Caisse des Dépôts et Consignations



L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration



Erigère



I3F



Daniel Banaagui

Annexes

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	4 avril 2013	- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : • Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ; • Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ; - Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes : • Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ; • Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ; - Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité : • Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ; • Soutenir les petites associations de proximité ; • Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte.
Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie Ministère délégué à la famille Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion	19 avril 2013	- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ; - Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ; - Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ; - Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ; - Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ; - Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ; - Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue	25 avril 2013	- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ; - Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers

social		prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification : • par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; • par la mobilisation des dispositifs « de deuxième chance » : établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ; • par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ; - S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle : • Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ; • Parrainage ; - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) : • Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20% en 2013, 25% en 2014) ; • Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ; • Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic ; - Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations ; - Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers : • Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ; • Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de la présence physique de Pôle emploi et de l'adaptation de la qualité de service ; - Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ; - Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers : • Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ; • Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ; • Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ; - Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes : • les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

		- le programme « ABCD de l'égalité » ; - le dispositif « téléphone grand danger » ; - Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ; - S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France : - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ; - Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ; - Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ; - Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.
Ministère de la justice	8 juillet 2013	- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ; - Conforter la justice de proximité : 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ; - MJD et PAD : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ; - Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville : - Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP ; - Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ; - Prévenir la récidive : - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ; - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ; - Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ; - Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ; - Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ; - Lutter contre les discriminations : - Partenariat avec le Défenseur des droits ; - Participation du ministère de la justice au programme d'actions

		interministérielles de lutte contre les discriminations.
Ministère de la défense Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances : • Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ; • S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes au sein du ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ; - Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles : • Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ; • Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ; • Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.
Ministère de l'intérieur	27 septembre 2013	- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance : • Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ; • Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ; • Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ; • Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ; • Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ; • Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ; - En matière d'intégration :

		- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ; - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ; - Concernant l'administration territoriale de l'Etat : - Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ; - Au niveau départemental : - conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ; - mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ; - Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).
Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	27 septembre 2013	- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement : - Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ; - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ; - Créer de l'activité dans les quartiers par : - le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) - la promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ; - le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) ;

		- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS : • Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ; • Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ; - Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers : • Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ; • Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).
Ministère de l'Education nationale Ministère délégué à la réussite éducative	7 octobre 2013	- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants ; - Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école : • Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ; • « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ; • Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs • Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire - Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ; - Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ; - Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative : • Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ; • Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ; • Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ; - Intégrer les ministères de l'Education nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme	17 janvier 2014	- En matière d'artisanat : • Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ; • Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc. • Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville. - En matière de commerce : • Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ; • Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ; • Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc. • Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie. - Dans les autres domaines d'intervention économique : • Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ; • Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.
Ministère de la culture et de la communication	5 mars 2014	- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme. - Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la culture et de la communication : • Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle : ◦ Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ; ◦ Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées

		dans les quartiers de la politique de la ville ; ○ Développer l'éducation au multimédia ; ○ Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles) • Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville. - Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ; - Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).
--	--	--

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions avec les partenaires et opérateurs

Partenaires et opérateurs	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Pôle emploi	30 avril 2013	La convention précise les engagements opérationnels de Pôle emploi dans le champ de la politique de la ville, en complément de son concours à la convention signée entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi : - Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires (points de contacts physiques, réalisation de services dans ces quartiers) - Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville afin d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires (affectation de 400 agents en CDI dans les agences les plus concernées par la politique de la ville, mobilisation et adaptation des aides et des prestations, mise en œuvre d'actions partenariales) - Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit - Mobiliser Pôle emploi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires (signature des contrats de ville par Pôle emploi et participation à leur gouvernance territoriale). Le ministère chargé de la ville accompagne les engagements de Pôle emploi (formation des personnels de Pôle emploi, mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville, mise à disposition du service web d'identification des adresses situées dans les quartiers de la politique de la ville).
Association des régions de France (ARF)	13 février 2013	- la signature des futurs contrats par les régions ; - un ciblage des fonds européens structurels et d'investissement sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville (mobilisation à hauteur de 10% minimum de l'enveloppe nationale FEDER-FSE qui sera gérée par les régions en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre des nouveaux contrats de ville) ; - une mobilisation des régions dans la définition et la mise en œuvre des actions menées au titre de la politique de la ville : meilleure territorialisation des interventions des régions dans le cadre de leurs compétences et responsabilités propres (notamment dans les domaines du développement économique, des transports, de la formation des jeunes et de l'apprentissage).
Assemblée des communautés de France (ADCF)	27 mai 2013	- Les engagements de l'État : une meilleure mobilisation des politiques de droit commun, un plus grand ciblage des crédits spécifiques, une réforme de la dotation de développement urbain, de nouveaux projets de renouvellement urbain, un fléchage des fonds structurels européens et un accompagnement en matière d'ingénierie ; - Les engagements des intercommunalités : signature des contrats de ville aux côtés de l'État et des communes, renforcement de l'intégration

		intercommunale, mise en place d'équipes projets référentes à l'échelle de l'intercommunalité, coordination du contrat de ville à cette même échelle, mise en place des pactes financiers et fiscaux ; - Les engagements de l'ADCF pour accompagner la montée en charge des EPCI dans le domaine de la cohésion sociale et urbaine et dans la mise en œuvre des contrats de ville : sensibilisation des acteurs et diffusion de bonnes pratiques, conception d'outils pratiques de mise en œuvre des contrats de ville à l'échelle intercommunale, etc. - un engagement conjoint de parvenir à une réduction d'un tiers les disparités financières internes aux agglomérations sur la période du contrat 2014-2020.
Association des maires Ville et Banlieue de France	19 septembre 2013	- Les engagements du ministère délégué à la ville : • En matière de gouvernance : mise en place des nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une complémentarité renforcée entre l'échelon intercommunal et l'échelon communal, renforcement du pilotage interministériel et accompagnement des territoires les moins dotés en ingénierie • En matière de renforcement de l'action publique : implication des maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mobilisation renforcée du droit commun, fléchage prioritaire des fonds structurels européens, lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain, réflexion sur des mécanismes spécifiques d'accompagnement des territoires sortants - Les engagements de Ville et Banlieue : • un accompagnement des communes pour mettre en œuvre les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'un lien étroit avec les intercommunalités et d'une meilleure articulation avec les autres schémas, plans et contrats existants, renforcer leur action au bénéfice des quartiers prioritaires et décliner les politiques nationales sur leurs territoires • une mobilisation en vue de favoriser la mise en œuvre de la réforme nationale de la politique de la ville dans les délais impartis • un travail auprès des régions et départements pour faciliter leur mobilisation et auprès des partenaires institutionnels pour faire progresser la solidarité intercommunale - Un engagement conjoint en faveur des habitants des quartiers : • mise en place d'une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville : conseils de citoyens, maisons du projet • réalisation d'une enquête auprès des villes adhérentes sur les pratiques en matière de participation citoyenne (valorisation des expériences locales innovantes) • création d'un collège citoyen au sein du CNV rénové.
Fédération des villes moyennes (FVM)	25 septembre 2013	- Une gouvernance nationale renforcée: • En matière de représentation : représentation des élus des villes moyennes dans le collège « élus » du CNV rénové et dans le CA de l'ANRU et mise en place par la FVM d'une commission « politique de la ville » • En matière de connaissance et d'expertise : prise en compte de la diversité des territoires dans le cadre du nouvel observatoire de la politique de la ville, engagement de la FVM à contribuer à la connaissance des quartiers et à élaborer une offre nationale de formation sur la nouvelle étape de la politique de la ville - Une mise en œuvre opérationnelle des contrats de ville:

		- en renforçant l'action publique : - engagement du ministère de la ville à impliquer les maires dans la définition des périmètres des nouveaux quartiers, à réfléchir à des mécanismes d'accompagnement des territoires sortants et à mobiliser l'ensemble des moyens sur les quartiers prioritaires - engagements des villes moyennes à mettre en place les nouveaux contrats de ville dans le cadre d'une association des habitants, associations, entreprises et bailleurs - par un effort de formation et d'ingénierie : constitution d'équipes interministérielles par État, mise en place d'équipes projet intercommunales par les villes moyennes et effort de formation et sensibilisation des acteurs - Répondre aux attentes spécifiques des villes moyennes en approfondissant les réflexions conduites dans les domaines suivants : - Développement économique dans les quartiers : évaluation des ZFU, stratégie spécifique de la BPI, renouvellement de la convention CDC, développement des formes coopératives d'activités et d'entreprises, soutien aux clauses d'insertion, développement de l'ESS, etc. - Parc de logements et dynamisation des centres urbains : recherche d'équilibre dans la construction de logements locatifs sociaux et dans les politiques d'attribution, renforcement de la GUP, désenclavement des quartiers, poursuite du renouvellement urbain, développement des observatoires de l'habitat, etc. - Enseignement supérieur et politique des quartiers : renforcement de l'offre de logements étudiants, accès des bacheliers professionnels issus des quartiers aux sections techniques, etc. - Vieillesse de la population : renforcement du lien social, lutte contre la pauvreté et l'isolement, adaptation et meilleur accès aux services publics et à l'aide à domicile, etc. - Prévention de la délinquance et sécurité : renforcement de l'action des services de police, mobilisation du FIPD, lutte contre les discriminations, etc.
Assemblée des départements de France (ADF)	11 octobre 2013	- Une convergence de l'ADF et de l'État autour de principes d'action commune : - une mobilisation de l'État et des conseils généraux sur l'ensemble de leurs politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires, assortie d'un suivi quantifiable et fiable des moyens engagés - la réaffirmation d'une « gouvernance partagée » de la politique de la ville - un ciblage de 10% de l'enveloppe FSE « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » déléguée aux départements au bénéfice des quartiers prioritaires - une traduction des engagements pris dans la convention nationale ADF dans le cadre des contrats de ville - la mise en place de référents « politique de la ville » dans les services - le renforcement des politiques d'accompagnement social, notamment des personnes âgées et des familles monoparentales - la mise en place d'outils de suivi partagés (indicateurs communs et tableaux de bord) - Une traduction concrète des engagements pris dans le cadre des différentes politiques sectorielles et stratégies d'intervention : - En matière de politiques sociales : identification des axes spécifiques aux quartiers prioritaires dans les schémas départementaux existants, poursuite des efforts engagés en matière d'insertion et d'emploi (RSA, Garantie jeunes, etc.), mobilisation spécifique du FSE dans le cadre des

		contrats de ville, etc. - En matière de travail social et d'accompagnement des publics : initiatives visant à une meilleure connaissance du travail social dans les quartiers prioritaires et à un renforcement et actions visant à renforcer et adapter l'offre d'accompagnement social au bénéfice des quartiers, notamment les personnes âgées, les familles monoparentales et les publics impactés par les projets de rénovation urbaine et meilleure mobilisation des équipes de prévention spécialisée - En matière de politiques contractuelles infra-départementales : adaptation des outils de contractualisation avec les échelons infra-départementaux avec les objectifs des contrats de ville - En matière de politiques éducatives : partenariat renforcé entre les conseils généraux et l'Education nationale, convergence des géographies de l'Education nationale et de la politique de la ville et priorisation des moyens de l'Education nationale, traduction des objectifs partagés dans le cadre des PEDT - En matière de participation des habitants : promotion d'initiatives telles que les FPH, les actions GUP, etc. - En matière de lutte contre les discriminations : inscription de cette thématique dans les contrats de ville et soutien aux projets s'inscrivant dans cette démarche.
Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)	29 octobre 2013	- Des engagements de l'État et des élus au service d'un projet social et urbain renouvelé et intégré, articulés autour de cinq thématiques : - Formation, emploi et développement économique : ciblage des emplois d'avenir, lancement des emplois francs, présence physique de Pôle emploi dans les quartiers, mobilisation des maisons de l'emploi et des missions locales au bénéfice des habitants des quartiers, etc. ; - éducation et réussite éducative : convergence de la géographie de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, mise en œuvre des projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre des futurs contrats de ville, lutte contre le décrochage scolaire, etc. ; - logement et habitat : lancement du NPNRU, développement d'outils afin de favoriser les parcours résidentiels, actions en faveur d'une meilleure desserte des quartiers prioritaires, etc. - santé et vie sociale : préparation et mise en œuvre des contrats locaux de santé dans le cadre des nouveaux contrats de ville, actions en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires, lutte contre l'isolement des personnes âgées, etc. - prévention, sécurité et tranquillité publique : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, amélioration du lien police-population, actions en faveur de la formation des agents de la police nationale et des polices municipales, etc. - Afin de renforcer la gouvernance de la politique de la ville au niveau le plus pertinent et de garantir la solidarité nationale et locale, des engagements portant sur : - la signature et l'animation des contrats de ville au niveau intercommunal, avec la désignation d'un élu référent au sein de l'intercommunalité ; - la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville et leur positionnement à un échelon approprié pour favoriser la mobilisation des services municipaux et intercommunaux ; - le renforcement des coopérations entre l'État, les communes et intercommunalités et l'ensemble des partenaires du contrat de ville (CAF, Pôle emploi, ARS, etc.) ; - le renforcement de la solidarité au sein des territoires par un meilleur

		ciblage et une plus grande mutualisation des moyens en faveur des quartiers prioritaires.
Association des maires de France (AMF)	14 janvier 2014	- Pour une gouvernance partenariale renforcée : • Des engagements de l'Etat : renforcement de la mobilisation territoriale autour du préfet, soutien aux acteurs locaux dans l'organisation et la structuration du contrat de ville, reconnaissance de l'importance et de la complémentarité du rôle des maires et présidents d'EPCI, chevilles ouvrières du contrat de ville, accompagnement des territoires les moins bien dotés en matière d'ingénierie, d'observation et d'évaluation ; • Des engagements de l'AMF : mobilisation des maires et présidents d'EPCI : ◦ afin qu'ils organisent, en lien avec les préfets, la concertation autour du contrat de ville dans le cadre d'une démarche intégrée et en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires ; ◦ afin qu'ils mobilisent leurs politiques de droit commun. - Pour une géographie d'intervention partagée, gage d'efficacité : implication des maires et présidents d'EPCI dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers, mise en place d'un dispositif de veille active pour les territoires sortants (reposant sur une mobilisation du droit commun, une poursuite jusqu'à leur terme des conventions adultes-relais et une pérennisation du cadre du PRE). - Pour une mobilisation des politiques de droit commun au profit des services au public : • Des engagements respectifs de l'Etat et de l'AMF, particulièrement dans les domaines suivants : ◦ éducation (construction des PEDT, scolarisation des moins de 3 ans, développement des modes de gardes, association des parents au parcours scolaire de leurs enfants, etc.) ; ◦ santé (soutien au modes d'exercice médical groupé, développement des démarches de prévention) ; ◦ emploi (présence de Pôle emploi et implication des missions locales dans les quartiers) ; ◦ sécurité (fléchage des moyens du FIPD dans les ZSP) ; ◦ logement (recherche de l'équilibre social par une politique de peuplement adaptée) ; ◦ transports (amélioration de l'offre de transports collectifs). • Un engagement conjoint pour déployer, renforcer la qualité et adapter les services aux publics d'ici 2020 sur la base d'une cartographie des besoins et d'un schéma local de services aux publics défini dans le cadre du contrat de ville.
Charte « Entreprises et Quartiers »	20 juin 2013	Par cette charte, déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, les 40 entreprises signataires s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.
Caisse des dépôts et consignation	18 juin 2014	La CDC réserve une enveloppe de fonds propre de 400 millions d'euros (2014-2020) pour son action en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Son soutien technique et financier est consacré à : • Accompagner les projets de renouvellement urbain (poursuite de la mise en œuvre du PNRU, concours au lancement et à la mise en œuvre du NPNRU,

		soutien en faveur de l'habitat privé dégradé et des copropriétés privées dégradées, soutien à l'ingénierie pour les contrats de développement territorial du Grand Paris). • Renforcer le développement économique et la cohésion sociale à travers : ○ l'accompagnement du développement économique des quartiers favorisant la création d'emplois (soutien à la création et au développement d'activité des très petites entreprises, des structures de l'économie sociale et solidaire et accompagnement en ingénierie au développement économique) ○ le développement des outils de cohésion sociale favorisant le retour à l'emploi (micro-crédit personnel) ○ le soutien aux investissements immobiliers afin de permettre aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises de disposer de locaux adaptés pour exercer leurs activités, d'enrichir l'offre de service et concourir au développement de l'activité économique des quartiers. • Favoriser le développement économique et la transition écologique à travers un appui technique et financier aux opérations concourant au désenclavement des quartiers et au développement des transports et de la mobilité, au développement numérique, à la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé des quartiers.
--	--	--

